PROJET ÉDUCATIF DU TERRITOIRE

2021-2024

« Ensemble pour les enfants et la jeunesse »

La Bassée

Hôtel de Ville
Place Général De Gaulle
59480 La Bassée
Mairie : 03.20.29.90.29
Mail : mairie@ville-labassee.fr

Table des matières

PREAMBULE 1

INTRODUCTION 2

I. Le contexte du territoire

I.1. Présentation du porteur de projet

I.1.a. Les services de la commune 4

I.1.b. Un tissu associatif riche 5

I.1.c. Les partenaires institutionnels 6

I.1.d. Les autres partenaires 6

I.2. Présentation générale de La Bassée

I.2.a. La population 7

I.2.b. Les écoles 9

I.3. Offre de service éducative sur le territoire

I.3.a. Garderie du matin 12

I.3.b. Restauration scolaire (Sobrie) 12

I.3.c. Périscolaire du soir 12

I.3.d. Étude surveillée 13

I.3.e. L'accueil de loisirs des mercredis 13

I.3.f. Le Lieu d'Accueil Enfants-Parents (LAEP) 14

I.3.g. Dimanche En Famille 15

I.3.h. L'accueil de loisirs 3-17 ans 16

I.3.i. Les partenaires en faveur de la jeunesse sur le territoire 18

I.4. Les infrastructures 21

I.5. La carte heuristique des ressources du territoire 23

I.6. Analyse des besoins identifiés sur le territoire 25

II. Le PEDT 2021-2024 : Un projet global à l'échelle d'une ville à la campagne

II.1. Objectifs éducatifs partagés avec l'ensemble des partenaires 26

II.2. Le plan des mercredis 29

II.3. Pilotage, coordination et portage politique 30

II.3.a. Le pilotage du projet 30

II.3.b. Les partenaires internes et externes du territoire 31

III. L’évaluation du PEDT

III.1. Indicateur quantitatifs 32
III.2. Indicateurs qualitatifs 32
III.3. Périodicité 32

IV. Le Projet Éducatif Local (PEL)

IV.1. Les grands principes de l’éducation populaire 33
IV.1.a. Les valeurs animées par l’équipe pédagogique 33
IV.1.b. Les dimensions des actions éducatives 34
IV.1.c. Les missions 34
IV.1.d. Les objectifs des actions éducatives 34
IV.2. Les locaux mis à disposition 35
IV.2.a. Les accueils de loisirs 3-6 ans 35
IV.2.b. Les accueils de loisirs 6-13 ans 35
IV.2.c. Espace Guy Drut 36
IV.3. Les équipements 36
IV.3.a. Le matériel 36
IV.3.b. Les transports 36
IV.3.c. Les achats 36
IV.4. L’équipe pédagogique 37
IV.4.a. La conception des équipes 37
IV.4.b. Le rôle éducatif du directeur 37
IV.4.c. Le rôle et les aptitudes de l’animateur 39
IV.4.d. Les Contrats Emplois Compétences 40
IV.5. Les réunions de préparation des ACM 40
IV.6. Le fonctionnement de l’accueil 41
IV.7. La communication 41
IV.8. Les mises en garde 42
IV.9. Le public en situation de handicap 42

PREAMBULE

Conformément à l'articles R.551-13 L.551-1 du code de l'éducation, le projet éducatif de territoire est défini de manière à amorcer une démarche de mise en cohésion, selon les multiples temps de l'enfant avec un cadre spécifique, en gardant à l'esprit qu'il est nécessaire de maintenir les objectifs que l'éducation vise en référence à l'article 29 de la convention internationale des droits de l'enfant.

Il est au service de la réussite éducative dans la mesure où il constitue un plan qui donne la possibilité à l'ensemble des acteurs éducatifs de coordonner dans la ville des actions afin de considérer au maximum les besoins et les rythmes de chaque enfant.

L'articulation parmi les différents temps est primordiale car la diversité des situations pédagogiques et des acteurs intensifie les possibilités pour l'enfant d'obtenir une multitude de savoirs et de s'épanouir pleinement dans sa personnalité ainsi que dans le développement de ses aptitudes mentales et physique.

En outre le PEDT permet d'apporter à tous les enfants un parcours éducatif pédagogique, cohérent, riche et qualitatif lors des différentes phases d'une journée tout en lui inculquant le respect dans son ensemble.

Ce projet natif d'un partenariat avec les services de l'État, du département, de la Caisse d'Allocation Familiale (CAF) ainsi que des différents acteurs éducatifs locaux à aspiration de s'adapter aux nouveaux rythmes scolaires qui libèrent la journée du mercredi pour les enfants. De fait, le projet laisse place au Plan Mercredi.

En corrélation avec ce plan, les temps périscolaires et extrascolaires doivent proposer un panel d'activités de qualité, mais également être une opportunité de rencontres et d'échanges, cela afin d'intégrer au mieux la future génération dans la vie locale et de préparer l'enfant à assumer les responsabilités dans une société libre, ceci tout en prenant en compte les envies mais aussi les états de fatigue de chacun.

Ces activités sont pour la population un service public essentiel qu'il est important de préserver, d'évaluer et d'améliorer bien évidement en respectant scrupuleusement un cadre législatif précis, aussi bien sur la pédagogie, les nécessités sanitaires et sécuritaires ainsi que l'encadrement et les diplômes.

Qui plus est, la ville de La Bassée compte un tissu associatif extrêmement fournit qui propose une diversité d'offres de qualité qu'il sera crucial de mettre en avant et d'articuler avec les activités de la municipalité.

Le PEDT sera donc évolutif en fonction des orientations partenariales et des besoins de la jeunesse, celui-ci prônant une démarche de co-éducation de la petite enfance jusqu'à l'adolescence.

Il conviendra de préciser qu'il est nécessaire que l'ensemble des acteurs aussi bien internes que externes se mobilise et adhère à la mise en application du projet éducatif de territoire, car sans leurs participations ce projet se retrouve dénué de sens.

INTRODUCTION

Depuis plusieurs années la commune de la Bassée a entrepris une démarche en faveur de l'éducation de par les actions du service jeunesse mais également grâce aux différents partenaires associatifs centrés pour la plupart sur la jeunesse et le sport.

Le PEDT n'a donc pas pour vocation d'instaurer des activités périscolaires étant donné que celles-ci existent déjà, en revanche il apportera un approfondissement dans l'offre éducative.

Il permettra de créer une cohérence entre l'ensemble des actions sur le territoire, d'harmoniser les accomplissements de chacun mais également d'aiguiller les activités éducatives en faveur de la jeunesse en fonction des périodes de l'année.

La démarche de rédaction quant à elle est avant tout le fruit des opportunités données notamment par la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires qui favorise une refonte de l'action éducative et de loisirs au sein de la collectivité.

Cette décision est le résultat d'une commande interne faite par l'adjoint jeunesse et sport du maire en 2014.

Dès lors le responsable jeunesse à démarrer la conception du projet, cependant suite à divers rebondissements celui-ci c'est vu retardé dans sa mise en place jusqu'à aujourd'hui.

En cette année 2021, le PEDT devient essentiel pour être en adéquation avec les multiples actions mises en place au sein de la commune, la prise en compte du décret n°2017-1108 du 27 Juin 2017 relatif aux dérogations pour l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques sera de rigueur.

Le PEDT se traduit sur le territoire comme :

- Un Outil de communication.
- Une référence pour l'ensemble des partenaires.
- Un engagement contractuel pour trois ans.
- Un cheminement en constante évolution qui fera l'objet d'un suivi et d'une évaluation.

Celui-ci visant de façon prioritaire les enfants âgés de 3 à 11 ans lors des temps scolaires, périscolaires et extrascolaires.

Le projet éducatif de territoire se veut être un dispositif qui incorporera l'intégralité des partenaires autour de l'espace éducatif pour ainsi exploiter toutes les ressources mises à disposition afin de garantir une continuité parmi les différents projets tels que ceux des établissements, des associations et des écoles.

I. Le contexte du territoire

I.1. Présentation du porteur de projet

La ville de La Bassée représentée par le Maire, Monsieur Frédéric CAUDERLIER, est en démarche de réalisation du PEDT, plusieurs services et partenaires sont associés à celle-ci.

Numéro de Téléphone : 03-20-29-90-29
Adresse mail : f.cauderlier@ville-labassee.fr

Adresse **:**
Mairie de La Bassée
Place du Général de Gaulle
59480 La Bassée

Données Générales	
Nom et prénom de l'élu référent :	JANVIER Frédéric
Fonction précise :	Adjoint au service Jeunesse – Sport - Scolarité
Adresse administrative	Place du Général de Gaulle 59480 La Bassée
Téléphone :	06.70.93.85.95
Adresse électronique :	f.janvier@ville-labassee.fr
Périmètre du territoire concerné	La Bassée

I.1.a. Les services de la commune :

Le projet est mis en action par tous les services qui sont à différents niveaux sensibilisés, engagés et mobilisés.

Projet Éducatif Du Territoire de La Bassée					
Cabinet du Maire	Direction des ressources	Service Technique	Service jeunesse – sport - scolarité	Service à la population	CCAS
Actions des services dans la démarche éducative					
Communication	Ressources Humaines	Service technique municipal	Jeunesse - Scolarité	Habitat	Aides sociales
Relations publiques	Accueil	Cadre de vie	Culture	Affaires scolaires	
			Sports	Petite enfance	

Les deux pôles principaux porteurs du projet sont :

- Le pôle jeunesse et sports.
- Le pôle petite enfance.

Contributions au PEL	
Liste des acteurs locaux contribuant à la mise en œuvre du projet	
Nom et prénom du coordinateur de la collectivité désigné par le maire :	DELCOURT Laurent
Fonction :	Responsable Service Jeunesse – Sport - Scolarité
Adresse :	Hôtel de Ville – Place du Général de Gaulle 59480 la Bassée
Téléphone :	03.20.29.90.29
Adresse électronique :	sport@ville-labassee.fr

I.1.b. Un tissu associatif riche :

La commune de La Bassée identifie le mouvement associatif comme acteur fondamental dans la cohésion, l'innovation et le développement de la communauté, c'est également un facteur important dans la structuration d'éducation populaire et une citoyenneté active.

La vie associative est représentée par 46 associations sur le territoire. Le dynamisme, l'intérêt dans le développement des solidarités, la responsabilisation des citoyens se démontre chaque jour au travers de son action.

Ces associations denses et diversifiées qui agissent pour un public varié s'investissent dans la vie locale auprès des plus démunis, des personnes isolées et des écoles.

Elles œuvrent pour le développement d'actions et la cohésion sociale en faveur de la culture et du sport pour tous.

L'intégralité des associations sont de près ou de loin concernées par le PEDT, cela comprend les associations :

- D'éducation populaire.
- Agréées par l'Éducation Nationale.
- Sportives – Sociales - Culturelles.

Elles peuvent être associées à la mise en œuvre du projet.

Elles seront sollicitées par le biais des échanges mis en place lors des temps périscolaires et extrascolaires. Beaucoup d'entre elles sont déjà impactées depuis la réforme scolaire appliquée en septembre 2018 notamment pour les mercredis.

Voici un récapitulatif des différentes associations :

Les associations par domaines

Caritatives (2)	Culturelles (5)	De loisirs (12)	Humanitaires (4)	Petite enfance (2)	Sportives (21)	
Restos du Cœur	Bibliothèque pour tous	Atelier de la mémoire	Lions Club International de La Bassée	MAM	Baby-gym	Judo
Secours Catholique	HGH (Histoire, Généalogie et Héraldique)	Atelier Théâtre	Partage en Weppes	RAM	Badminton	Krav maga/Taekwondo
	La compagnie de Ur	Canari Club Basséen	Rotary Club de La Bassée		Basketball	Majorettes
	RCI (Radio, Communication et informatique)	Club de Bridge	SEWEP		Cyclisme	Bassée en Balade
	Traditions et Culture en Weppes	Club de scrabble			Danse country	Musculation
		Club nord madame			Esprit Savate boxe française	Pétanque
		École de musique Basséenne			Football	Psychomotricité
		Harmonie municipale de La Bassée			Funk Attitude	Volleyball
		Jardins Familiaux			Futsal	Yoga
		Les ch'tis cubes des Weppes			Gymnastique d'entretien	
		Perche Basséenne			Gymnastique chinoise	
		Scouts et guides de France			Handball	

Voici une typologie des associations Basséennes :

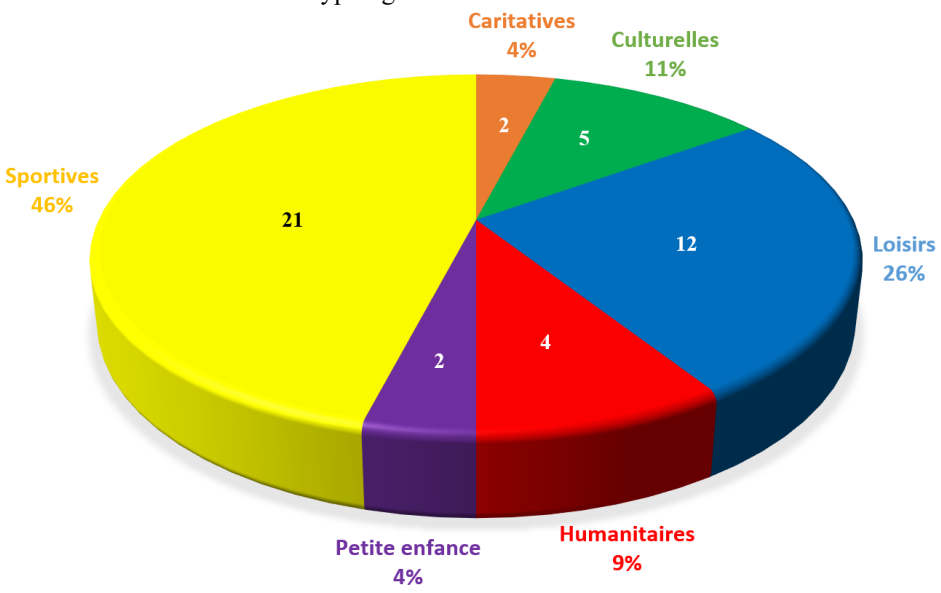

Les chiffres précisent le nombre d'associations dans chaque catégorie

Ce tissu associatif est susceptible d'intervenir lors des temps périscolaires ou extrascolaires.

I.1.c. Les partenaires institutionnels :

- La Caisse d'Allocations Familiales (CAF).
- Le Centre Communal de l'Action Sociale (CCAS).
- Le Conseil Régional.
- Le Conseil Départemental.
- L'Éducation nationale (donc les écoles).
- La police municipale.
- La Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS).
- Le centre d'incendie et de secours de La Bassée.

I.1.d. Les autres partenaires :

- Les services municipaux.
- Les associations Parents d'élèves.
- Les établissements spécialisés.

I.2. Présentation générale de la commune de La Bassée

I.2.a. La population :

La commune de La Bassée, sur une superficie de 3.54 km², est localisée dans le pays de Weppes aussi appelé « Les Weppes », située au sud-ouest de Lille entre deux affluents de la rive de gauche de l'Escaut : la Lys et la Deûle.

C'est un territoire rural de 36 communes riche en patrimoine ainsi qu'en histoire.

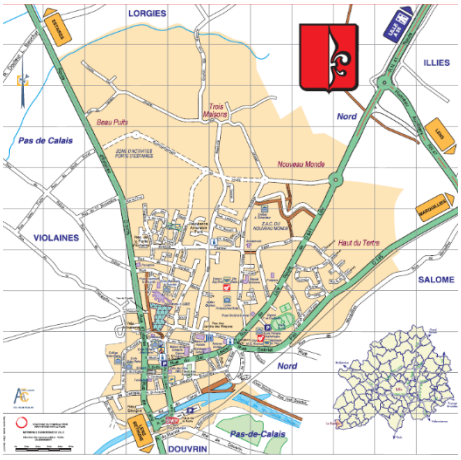

La commune est un nœud de communication important permettant de rejoindre le Pas-de-Calais (Lens - Béthune…) et la Flandre intérieure (Armentières, La Gorgue, Estaires…).

En termes d'aménagement des infrastructures mais aussi de circulation, c'est là une des données majeures de ce territoire.

La Bassée, véritable ville à la campagne, est une commune attractive par sa proximité à de grands centres urbains et leurs bassins d'emplois.

Ainsi a-t-elle vu s'installer une population recherchant les atouts d'une petite ville facilement accessible.

La commune appartient à la Métropole Européenne de Lille (MEL) présidée par monsieur Damien CASTELAIN.

Récapitulatif de la population depuis 1982 :

Années	1982	1990	1999	2006	2011	2016
Population	6319	6017	5914	5888	6304	6421
Dernière information connue en Janvier 2020 : 6455						

À l'occasion du dernier recensement fait dans la commune, il a pu être révélé une population totale de 6455 habitants, pour une superficie de 3.54 km², soit une densité de 1823 habitants au km² : Il est intéressant de donner une certaine profondeur historique à ces chiffres.

En effet, ils permettent d'évoquer les dynamiques qui sont celles de la population Basséenne. Après une lente phase d'essor qui atteint son paroxysme dans les années 1980, la commune connaît un net recul durant les années 1990.
La période 2006-2011 est, quant à elle, marquée par une reprise démographique, témoin de l'attractivité de la commune.
Ces dynamiques impactent « la jeunesse » de la commune tout comme ses besoins en termes d'accueil, d'éducation et de loisirs.

Les informations de la CAF datant de décembre 2018 attestent d'un nombre de bénéficiaires d'une aide au logement à hauteur de 818 dont 522 perçoivent l'APL.
Dans ces habitations, on constate la présence de 1324 enfants âgés de 0 à 17 ans révolus : 434 enfants de 0 à 5 ans révolus et 890 de 6 à 17 ans révolus.

Les enfants dont le ou les 2 parents sont actifs avec un emploi sont de l'ordre de 226 (52,1%) pour les 0 à 5 ans révolus et 545 (61,2%) pour les 6 à 17 ans révolus.

Par ailleurs, 879 familles ont au moins un enfant et 162 d'entre elles ont trois enfants ou plus (33 sont monoparentales).
339 familles avec enfants de 0 à 5 ans révolus et 540 familles avec enfants de 6 à 17 ans révolus.
Les familles avec enfants représentent à elles seules 51,7% de la population locale et sont au cœur de nos réflexions dans le cadre de ce projet.

Population Basséenne

	2011	%	2016	%
Ensemble	6304	100	6421	100
0 à 14 ans	1285	20,4	1276	19,9
15 à 29 ans	1214	19,3	1206	18,8
30 à 44 ans	1318	20,9	1296	20,2
45 à 59 ans	1108	17,6	1136	17,7
60 à 74 ans	824	13,1	938	14,6
75 ans ou plus	555	8,8	569	8,9

L'attention portée sur ces informations atteste d'une population très majoritairement active dont les besoins en termes de garderie, d'accueils de loisirs ainsi que d'actions éducatives sont évidents. Ces remarques sont logiquement confortées au regard des chiffres concernant la répartition par tranche d'âge des enfants de la commune.

I.2.b. Les écoles :

La ville de La Bassée comptabilise 4 écoles dont une privée :

Enseignement primaire	
École La Roseraie, Rue de la Marne : Section maternelle 03-20-29-15-64 	École Jules Verne, Rue des Casernes : Section élémentaire 03-20-29-21-16
École Charlemagne, 30 bis rue de Lille : Section primaire (maternelle et élémentaire) 03-20-29-15-64 	École privée Notre Dame, 79 rue du Bois Saint-Maur BP 17 : Section primaire (maternelle et élémentaire) 03-20-29-00-64 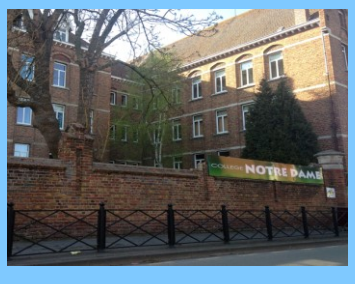
Enseignement secondaire	
Collège Albert Schweitzer 5 rue du collège BP 47 03-20-29-01-68 	Lycée professionnel Louis-Léopold Boilly Rue du Collège BP 45 03-20-29-98-18

Année 2019-2020 Légende des niveaux :

TPS : Toute Petite Section PS : Petite Section MS : Moyenne Section GS : Grande Section

École La Roseraie (6 classes)			
TPS 8 enfants = 2 ans	PS 43 enfants = 3 ans	MS 43 enfants = 4 ans	GS 34 enfants = 5 ans 1 enfants = 6 ans
Total : 128 enfants dont 96 de La Bassée (75%)			

École Jules Verne (9 classes) dont 1 classe ULIS				
CP 34 enfants = 6 ans 7 enfants = 7 ans	CE1 37 enfants = 7 ans 1 enfant = 8 ans	CE2 43 enfants = 8 ans 10 enfants = 9 ans	CM1 36 enfants = 9 ans 8 enfants = 10 ans	CM2 37 enfants = 10 ans 4 enfants = 11 ans
Total : 217 enfants dont 211 de La Bassée (97,2%)				

École Charlemagne (8 classes) dont 3 classes maternelles			
TPS 7 enfants = 2 ans	PS 17 enfants = 3 ans	MS 25 enfants = 4 ans	GS 21 enfants = 5 ans

CP 25 enfants = 6 ans 1 enfant = 7 ans	CE1 21 enfants = 7 ans 2 enfants = 8 ans	CE2 21 enfants = 8 ans 2 enfants = 9 ans	CM1 26 enfants = 9 ans 1 enfant = 10 ans	CM2 2 enfants = 9 ans 26 enfants = 10 ans 1 enfant = 11 ans
Total : 198 enfants dont 164 de La Bassée (82,8%)				

École privé Notre Dame (19 classes) dont 1 classe CP-CE1			
TPS (1 classe) 17 enfants = 2 ans	PS (1 classe) 41 enfants = 3 ans	MS (2 classes) 46 enfants = 4 ans	GS (2 classes) 44 enfants = 5 ans 2 enfants = 6 ans

CP (2 classes) 61 enfants = 6 ans 1 enfant = 7 ans	CE1 (2 classes) 66 enfants = 7 ans 1 enfant = 8 ans	CE2 (2 classes) 57 enfants = 8 ans 1 enfant = 9 ans	CM1 (3 classes) 2 enfants = 8 ans 62 enfants = 9 ans 1 enfant = 10 ans	(3 classes) CM2 1 enfant = 9 ans 58 enfants = 10 ans
Total : 461 enfants dont 174 de La Bassée (37,7%)				

Tableau récapitulatif des enfants par tranche d'âge

32 enfants = 2 ans	101 enfants = 3 ans	114 enfants = 4 ans	98 enfants = 5 ans
123 enfants = 6 ans	133 enfants = 7 ans	127 enfants = 8 ans	140 enfants = 9 ans
	131 enfants = 10 ans	5 enfants = 11 ans	

Dans la commune de La Bassée, nous dénombrons un total de 1004 enfants scolarisés dont 645 enfants demeurant dans la ville soit 64,24 %.

Pour les écoles publiques, le nombre d'enfants habitant à La Bassée est de 471 ce qui représente 86,74 % des enfants scolarisés.
En ce qui concerne l'école privé Notre Dame, les 461 enfants de la commune représentent 45,92% de l'éffectif.
Classe ULIS de Madame LOT à l'école JULES VERNE.
13 enfants (1 de CE1, 1 de CE2, 2 de CM1 et 9 de CM2).

Voici l'emploi du temps hebdomadaire de l'école Charlemagne en sachant qu'il y a un battement de 5 min plus tôt pour La Roseraie et de 5 min plus tard pour Jules Verne.
Pour l'école Notre Dame, le planning fonctionne de la même manière avec un battement de 10 min plus tôt.

	Lundi	Mardi	Mercredi		Jeudi	Vendredi
			Journée complète	Demi-journée		
7h00 8h30	Périscolaire du matin		Garderie		Périscolaire du matin	
8h30 11h30	Enseignements		Accueil de loisirs		Enseignements	
11h30 13h30	Repas du midi			Repas et départ à 13h30	Repas du midi	
13h30 16h30	Enseignements		Accueil de loisirs		Enseignements	
16h30 18h30	Périscolaire du soir		Garderie : 17H00/18H30		Périscolaire du soir	

I.3. Offre de service éducative sur le territoire

I.3.a. Garderie du matin :

.

Sur cette année 2020 (Janvier à début Mars) pour toutes les écoles cumulées des garderies du matin (Sauf Notre-Dame) :

Maternelle		Élémentaire	
Effectif maximum	Effectif minimum	Effectif maximum	Effectif minimum
21	10	56	26

Ce tableau fait transparaître le nombre maximum et minimum d'enfants présents dans une journée pour ce mode de fonctionnement.
Le tarif est de 1€ pour les Basséens et de 2€ pour les extérieurs.

I.3.b. Restauration scolaire (Sobrie) :

Une étude de marché s'effectue annuellement pour répondre aux besoins de la commune en matière de restauration.
Dans tous les cas, c'est en partenariat avec des prestataires de service que cela se réalise : En 2018 la commune a fait appel à la société Dupont, depuis Janvier 2019 c'est avec la société Sobrie.
Les repas sont livrés directement par le prestataire dans le lieu de restauration de La Bassée pour être servis par des agents communaux.

Maternelle		Élémentaire	
Effectif maximum	Effectif minimum	Effectif maximum	Effectif minimum
106	73	204	177

Depuis le 01 Avril 2021, la commune applique une tarification sociale dans le cadre du dispositif gouvernemental pour lutter contre la précarité et garantie jusqu'en 2022.
Tarifs :

- < à 499 : 0.80 cts
- 500<QF<900 : 0.90 cts
- Supérieur à 900 : 1€

I.3.c. Périscolaire du soir :

Cet accueil répertorie toutes les écoles excepté Notre-Dame qui dispose de son propre moyen de garde.

Les enfants sont accueillis dans chaque école.

Ce tableau fait état du nombre maximum et minimum d'enfants présents :

Maternelle		Élémentaire	
Effectif maximum	Effectif minimum	Effectif maximum	Effectif minimum
26	8	40	13

Voici l'effectif moyen sur l'année 2020 (sans l'école Notre-Dame) :

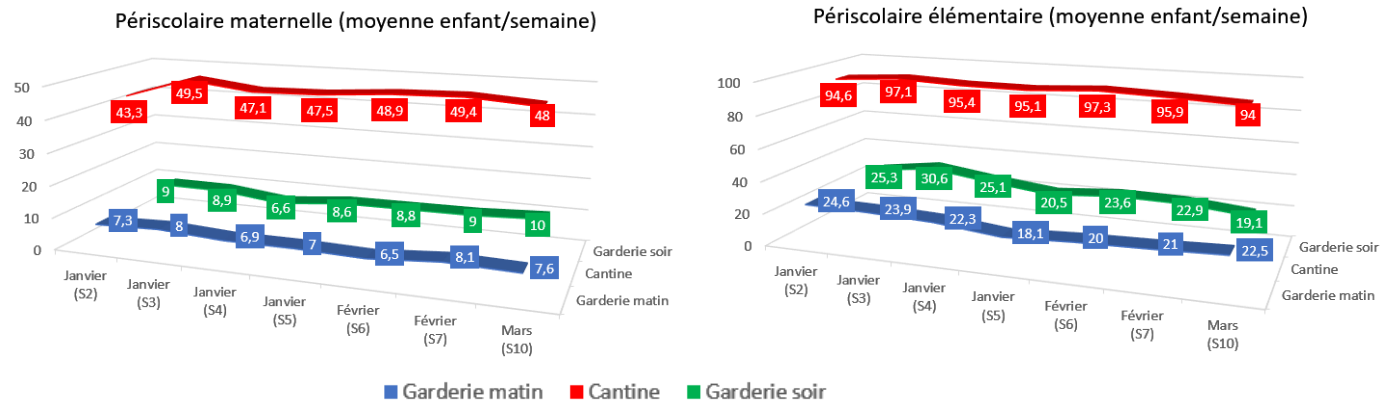

1.3.d. Étude surveillée :

Une étude surveillée est mise en place à l'école Jules Verne et Charlemagne.

Réservée aux enfants scolarisés au sein de l'établissement, elle se déroule le lundi et le jeudi de 16h35 à 17h35 (hors vacances scolaires). Le nombre de places y est limité à 16.

L'étude surveillée est l'occasion pour les enfants de travailler dans une ambiance favorable à la concentration.

Proposée en élémentaire (du CP au CM2) et organisée après la classe, elle constitue un temps propice à la réalisation des devoirs.

L'étude se déroule sous la surveillance d'un professeur qui peut aider pour les leçons et les exercices.

Le tarif étant de 2€ par étude que ce soit pour les Basséens et non Basséens (moyenne de 19 enfants par mois).

I.3.e. L'accueil de loisirs des mercredis :

L'accueil de loisirs du mercredi est mis en place pour les enfants habitants et scolarisés dans la commune et a lieu pendant les périodes d'école (hors vacances scolaires).
Au sein de cet accueil, un maximum d'enfants peut être présent par le biais d'inscriptions via l'application My Péri'school : (24 en Maternelle et 32 en Élémentaire).
Des thèmes spécifiques sont choisis à l'année afin de sensibiliser les enfants et les activités proposées, en lien avec le thème, permettent de découvrir de nouvelles disciplines et activités artistiques, ludiques, sportives, culturelles et d'éveil.
Les enfants sont pris en charge par l'équipe d'animation à 8h30. Il est possible de les déposer en garderie à partir de 7h sur les lieux d'accueil.
Les lieux d'accueils en fonction des catégories d'âge restent les mêmes que pour les accueils de loisirs à l'année tout comme les horaires de garderies.

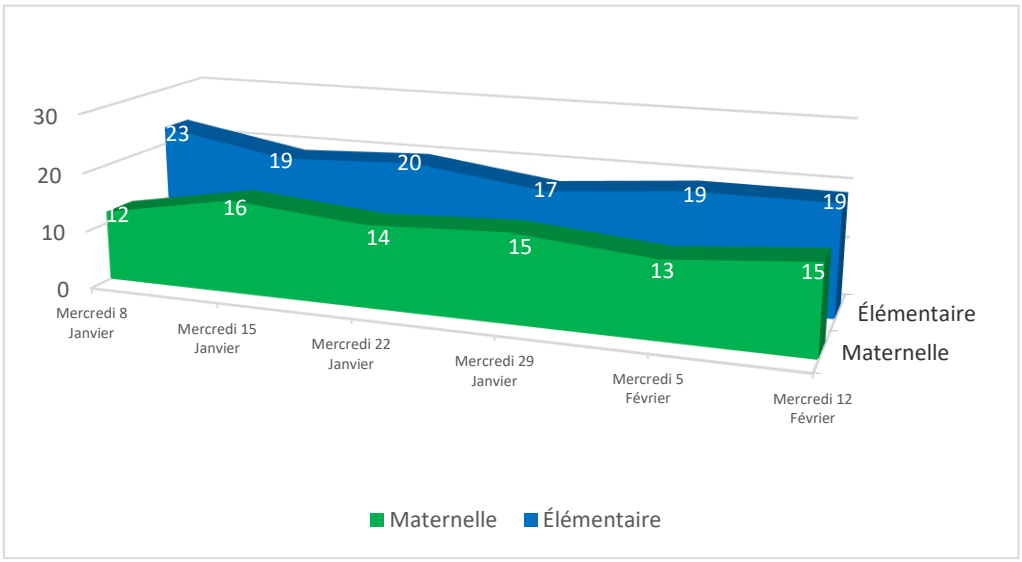

Voici le tarif concernant les mercredis récréatifs :

	Participation financière des familles pour des mercredis récréatifs			
	Mercredi récréatif		Garderie	
Quotient Familial	Tarif en ½ journée	Tarif en journée	Matin	Soir
0-369	3,60 €	4,45 €	1,70 € le forfait ¼ d'heure de retard : 3 €	
370-499	4,25 €	5,75 €		
500-700	4,75 €	6,70 €		
701-900	5,40 €	8 €		
Supérieur à 900	6,05 €	9,30 €		

I.3.f. Le Lieu d'Accueil Enfants-Parents (LAEP) :

Ouvert en 2017, le Lieu d'Accueil Enfants-Parents (LAEP) « En Accord'Âge » est un service mis en place par la municipalité, en partenariat avec la CAF, à l'intention des familles Basséennes.

Ce lieu d'échange, de conseil et d'écoute permet d'aborder des questions liées à l'éducation des enfants.

Le LAEP est ouvert gratuitement aux enfants âgés de moins de six ans, accompagnés de leur(s) parent(s) ou d'un adulte.

Il est basé sur le volontariat et le respect de l'anonymat ou au minimum la confidentialité. Des professionnels formés à l'écoute sont présents pour assurer l'accueil.

Le LAEP participe à l'éveil et à la socialisation de l'enfant. Il apporte un appui aux parents dans l'exercice de leur rôle par un échange avec d'autres parents ou avec des professionnels, le tout dans la convivialité et l'amusement.

La structure ouvre ses portes tous les mardis de chaque semaine (Hors périodes de vacances scolaires) au Foyer Social et Culturel.

L'entrée principale permet d'accéder au premier étage dans un espace confortable et sécurisé pouvant accueillir 19 personnes maximum.

I.3.g. Dimanche en famille :

Depuis 2008, la Municipalité de La Bassée, en partenariat avec la CAF et le REAAP, propose le projet « Dimanche En Famille » afin de favoriser la relation parents-enfants.
« Dimanche En Famille » envisage les différentes fonctions parentales (morales, éducatives, matérielles, culturelles) et favorise l'épanouissement ainsi que la socialisation des enfants jusqu'à l'âge de 6 ans.
L'équipe accueille les familles au gymnase Gabriel Péri et au dojo Marie-Claire Restoux 10 dimanches dans l'année de 10 h 00 à 12 h 00.

Exemple d'ateliers proposés : Atelier Montessori (- de 3 ans), psychomotricité (3-6 ans), activités d'éveil et de loisirs, activités culinaires et manuelles, coin des parents. Toutes ces activités sont entièrement gratuites.

2018						
Dates	16/09	07/10	18/11	16/12	Total	%
Basséens	35	34	42	36	147	69,67
Non Basséens	18	13	17	16	64	30,33

-

2019												
Dates	13/01	10/02	24/03	07/04	19/05	16/06	22/09	06/10	24/11	08/12	Total	%
Basséens	35	47	57	26	10	14	41	43	36	38	347	55,08
Non Basséens	42	31	39	19	2	2	34	22	42	50	283	44,92

-

2020				
Dates	26/01	09/02	Total	%
Basséens	20	9	29	22,48
Non Basséens	51	49	100	77,52

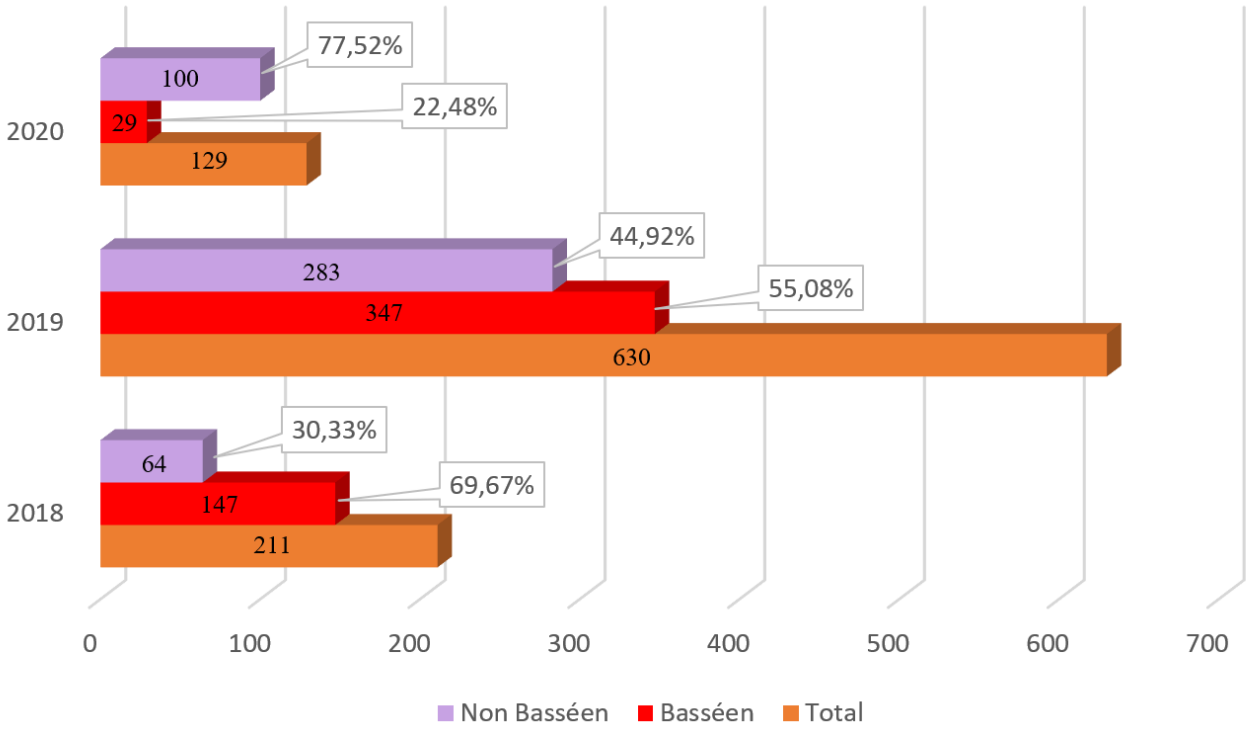

I.3.h. Les Accueils Collectifs de Mineurs 3-17 ans :

Autrefois appelés centres aérés, les Accueils Collectifs de Mineurs accueillent les enfants scolarisés pendant les vacances scolaires (hors vacances de Noël) de la maternelle (3 ans) au lycée (17 ans).

Les enfants sont pris en charge par l'équipe d'animation de 9h00 à 17h00. Il est possible de les mettre en garderie sur les lieux d'accueil le matin de 7h30 à 9h00 et le soir de 17h00 à 18h30.

Il permet aux enfants de découvrir et de s'approprier leur environnement quotidien.

L'enfant participe pleinement aux activités et décide de ce qu'il veut faire, le rôle des animateurs étant de soutenir les initiatives des enfants et de favoriser la découverte.

Notons enfin que le centre de loisirs accueille des enfants de manière régulière et sur une longue période.

Catégories d'âge	Lieux d'accueil
Moins de 6 ans (maternelle)	École Charlemagne
6 ans et plus (élémentaire)	Gymnase Gabriel Péri

Voici les tarifs concernant les accueils de loisirs :

	Participation financière des familles pour les accueils de loisirs des vacances			
	L'accueil de loisirs		Garderie matin et soir	
	Famille Basséenne	Famille non Basséenne	Famille Basséenne	Famille non Basséenne
Quotient Familial 0-369	21,90 €	36,90 €	0,60 € / 30 min	1,20 € / 30 min
370-499	28,40 €	43,40 €		
500-700	33,25 €	48,25 €		
701-900	39,75 €	54,75 €		
Supérieur à 900	46,25 €	68,75 €		

Moyenne de présences enfants sur chaque période

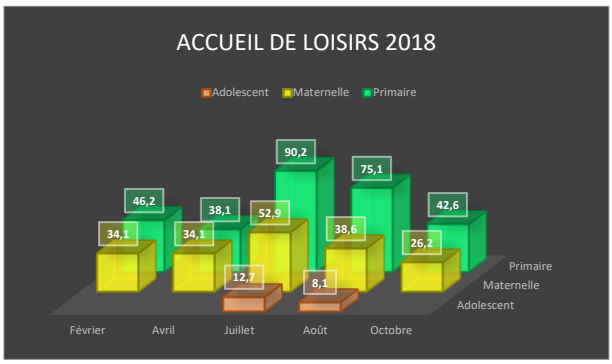

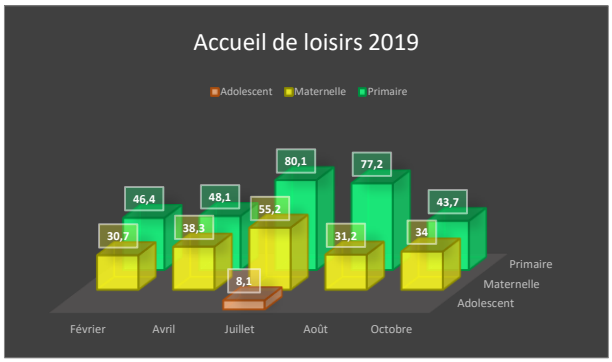

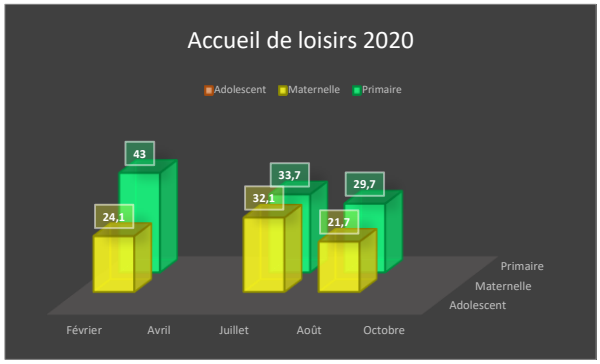

Les petites vacances scolaires représentent un taux de participation égales entre chaque période.

La période estivale représente un taux de participation de 45,62 % sur l'ensemble des vacances scolaires en 2019 (contre 49,23 % en 2018).

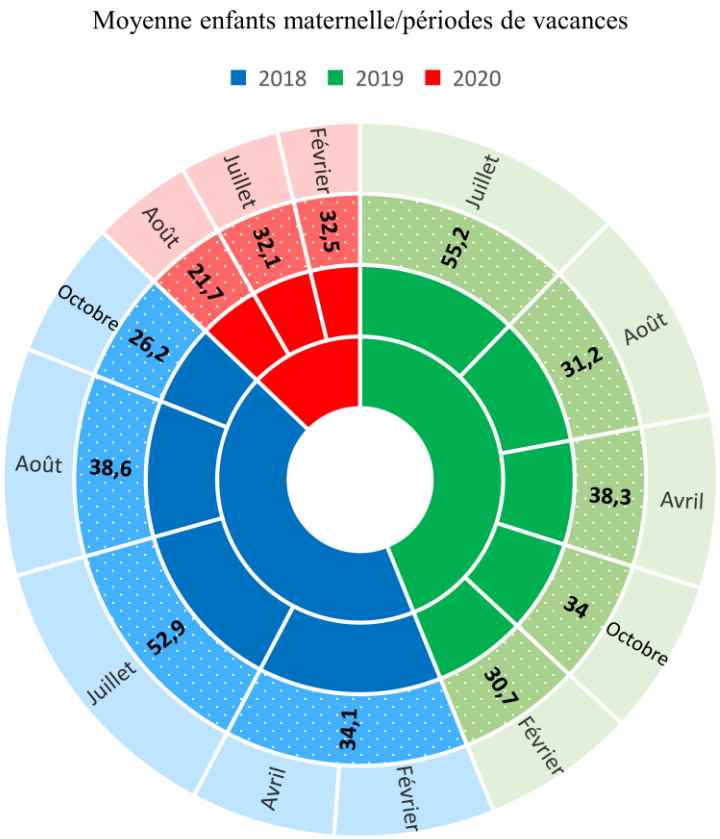

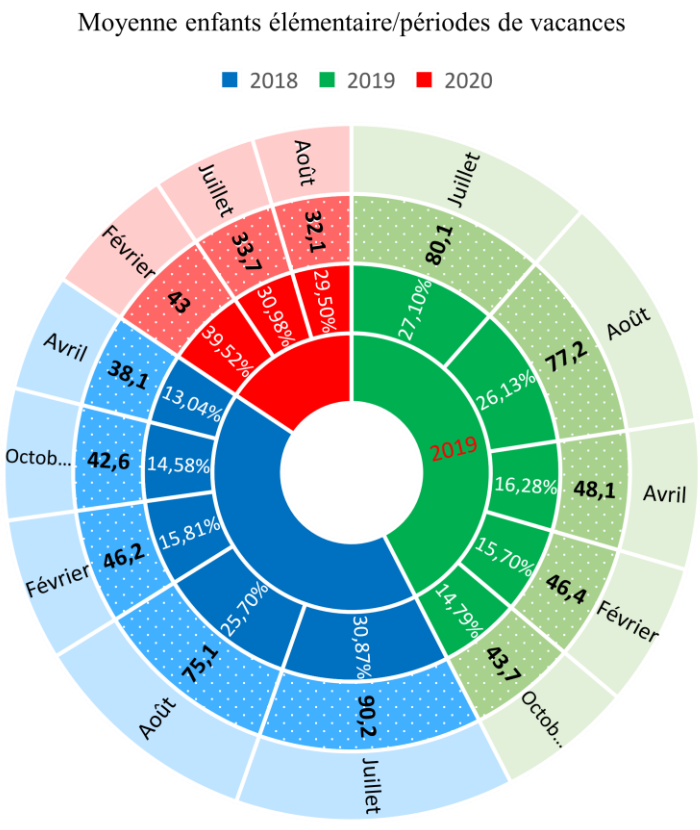

Dans ces graphiques on peut observer dans la colonne en pointillés la moyenne de présence enfants (maternelle et élémentaire) par période de vacances les 3 dernières années.

Dans l'autre colonne se trouve le pourcentage de fréquentation par période de vacances.

I.3.i. Les partenaires en faveur de la jeunesse sur le territoire :

- Relais d'Assistante Maternelles (RAM)

Le Relais d'Assistantes Maternelles (RAM) est un lieu d'information, de rencontre et d'échange au service des parents, des assistantes maternelles et des professionnels de la petite enfance.

Les assistantes maternelles se présentent dans la structure avec les enfants qui leur sont confiés pour leur donner la possibilité de s'amuser avec les autres par le biais d'un panel d'activités ludiques et pédagogiques : éveil sensoriel, comptines, ateliers manuels, psychomotricité, cuisine, etc.

Durant ces moments d'apprentissage, les enfants tissent des liens sociaux, quant aux professionnels de la petite enfance, ils échangent sur leurs pratiques, reçoivent des informations, des conseils, ou une aide administrative.

La participation est libre, les horaires également, chacun arrive et repart quand bon lui semble.

Les parents sont aussi les bienvenus pour profiter de petits moments d'échanges privilégiés avec leurs enfants.

Wepp'iti, le relais itinérant des Assistantes Maternelles des Weppes

Il organise :

- Des ateliers collectifs : Le jeudi de 9h à 11h30 au Gymnase Gabriel Péri.
- Des permanences : Accueils sur rendez-vous et permanences téléphoniques.

Ces ateliers hebdomadaires, animés par des éducatrices diplômées, se déroulent à tour de rôle dans les 13 communes adhérentes dont La Bassée le jeudi.
Les assistantes maternelles travaillant dans un village adhérent au RAM peuvent profiter des permanences dans tous les villages, selon le planning proposé.
Wepp'iti est financé par la ville de La Bassée et la Caisse d'Allocations Familiales.

Dans la commune de la Bassée 3 types de garde sont mis à disposition pour les parents :

Assistantes maternelles Nounous Pop's :

Créé en septembre 2018, Nounous Pop's est une association regroupant plusieurs assistantes maternelles de La Bassée.
Elle se situe au 2 Résidence Ambroise Paré à La Bassée.

Elle compte 66 assistantes maternelles, professionnelles de la petite enfance.

Celles-ci peuvent accueillir à leur domicile jusqu'à 4 enfants.

Avant de pouvoir accueillir un enfant, elles doivent obligatoirement avoir été agréées par le Conseil Général après avis des services de la PMI (Protection Maternelle et Infantile).

Cet agrément reconnaît un statut professionnel qui, une fois obtenu, permet aux assistantes maternelles de suivre une formation de 120 heures.

En moyenne les assistantes maternelles de La Bassée demandent 3€ de l'heure et entre 3,20€ et 3,50€ pour un contrat périscolaire ou petit contrat.
Il faut compter en moyenne 3€ d'indemnités d'entretien par jour (variable selon le nombre d'heure/jour).

Maison d'Assistantes Maternelles (MAM) :

L'association « Les Petites Lucioles » (Regroupement d'Assistantes Maternelles agréées en MAM) a vu le jour en mai 2014, elle accueille les enfants de 6h à 19h du lundi au vendredi dans l'enceinte d'une maison privée commune spécialement aménagée à cet effet (les assistantes maternelles payent la location des locaux et sont soumis à une taxe d'habitation).

Le rôle de la MAM :

- Veiller à la santé, à la sécurité, au développement ainsi qu'au bien-être des enfants qui y sont confiés.
- Apporter une aide aux parents pour qu'ils puissent concilier vie professionnelle et familiale.
- Concourir à l'intégration sociale des enfants porteurs de handicaps ou non.

MAM « Les Petites Lucioles »
100 rue de Lille
59480 La Bassée

Les 2 micro-crèches :

Les micro-crèches sont des lieux d'éveil et de socialisation où l'enfant peut s'épanouir en collectivité tout en suivant son propre rythme, son caractère, dans le respect des règles de la vie en communauté.

10 enfants maximum simultanément sont acceptés pour des raisons de sécurité. Les micro-crèches sont des structures privées.

Les tarifs sont établis sur la base d'un forfait journalier. Ils dépendent du nombre de jours de garde par semaine (entre 1 et 5 jours) et des revenus familiaux.

Le tarif horaire est dégressif selon les heures réservées : allant de 10€* de l'heure pour un accueil occasionnel à 6.50€* pour un forfait 5 jours / semaine (* = Tarifs avant l'aide de la CAF et tenant compte des tranches de revenus hautes, moyennes ou basses).

Les deux micro-crèches fonctionnent avec la PAJE (Prestation d'Accueil du Jeune Enfant).
Les parent recevrons cette aide qui dépend des revenus et de la situation familiale.

Pour bénéficier de l'aide de la CAF, les contrats ne peuvent pas être inférieurs à 16h par mois. Un minimum de 15% de la dépense reste à charge. Un tarif mensuel sera calculé sur 46 semaines et lissé sur 12 mois.

Les prestations du lundi au vendredi de 7h00 à 19h00

Calcul du prix de revient mensuel par famille dont l'enfant de moins de 3 ans est accueilli dans la micro-crèche				
Formules	5j/semaine à 10h/ jour	4j/semaine à 10h/jour	3j/semaine à 10h/jour	2j/semaine à 10h/jour
Nombre de jours/semaines	5	4	3	2
Nombre d'heures/ jour	10	10	10	10
Taux horaire	6,50 €	7,50 €	9 €	10 €
Coût de revient mensuel AVANT déduction de la PAJE				
Frais de garde lissés sur 46 semaines	1 272,92 €	1 175,00 €	1 057,50 €	783,33 €
Montant de la PAJE (les 3 cas sont calculés en fonction de la tranche de revenus du ou des parents				
Cas 1	843,69 €	843,69 €	843,69 €	843,69 €
Cas 2	727,29 €	727,29 €	727,29 €	727,29 €
Cas 3	610,93 €	610,93 €	610,93 €	610,93 €
Coût de revient mensuel après déduction PAJE (mais avant crédit d'impôt)				
Cas 1	429,23	331,31	213,81	- 60,36
Cas 2	546,37	448,45	330,95	56,78
Cas 3	662,60	564,68	447,18	173,01

Créé en juillet 2014 **Adresse :** 76 rue Maurice Bouchery, Appt 1 Bât A, 59480 La Bassée	Créé en juillet 2014 **Adresse :** 11 bis rue Maurice Bouchery, 59480 La Bassée
1 éducatrice jeune enfant 2 CAP petite enfance 1 BEP sanitaire et social	2 animatrices éveil 1 auxiliaire puéricultrice 1 référente technique 1 infirmière ½ journée/semaine 1 cuisinière

Par ailleurs, depuis le 1er janvier 2006, les dépenses engagées pour faire garder son enfant à l'extérieur du domicile donnent droit à un crédit d'impôt égal à 1150 € pour une dépense minimum de 2300 €

Plafonds de revenus 2017 en vigueur jusqu'au 31 décembre 2019			
Enfant(s) à charge	Revenus		
	Inférieurs à	Ne dépassant pas	Supérieurs à
1 enfant	20 755 € *	46 123 € *	46 123 € *
2 enfants	23 701 € *	52 670 € *	52 670 € *
3 enfants	26 647 € *	59 217 € *	59 217 € *
+ de 3 enfants	+ 2 946 €	+ 6 547 €	+ 6 547 €

*Ce montant est majoré de 40 % si vous élevez seul(e) votre ou vos enfants.

Montants mensuels maximums de la prise en charge en fonction des plafonds de revenus (du 1er avril 2019 au 31 mars 2020)			
Âge de l'enfant	Quand l'association ou l'entreprise emploie une garde à domicile ou en cas de micro-crèche		
- de 3 ans	857,26 €	738,99 €	620,76 €
De 3 ans à 6 ans	428,63 €	369,50 €	310,39 €

Les Apprentis d'Auteuil :

Autrefois appelée les Orphelins Apprentis d'Auteuil, cette œuvre sociale se consacre à l'accueil, la formation et l'aide à l'insertion des jeunes en difficulté sociale. Depuis le milieu des années 2000, les Apprentis d'Auteuil accompagne également les familles dans le cadre d'une démarche préventive.

Au sein du territoire Basséen, 30 logements sont mis à disposition ainsi qu'un foyer et de salles d'activités et d'échanges.

L'objectif est d'accompagner les jeunes dans la recherche d'emploi et les familles monoparentales à faible revenu vers l'insertion sociale (logement, travail, amis, etc.).
Une équipe socio-éducative renforcée est présente sur les lieux ayant pour vocation de suivre les jeunes dans des espaces conviviaux favorisant l'apprentissage.

I.4. Les infrastructures :

Le territoire dispose de nombreuses structures en capacité d'accueillir un public assez large :

- Bibliothèque, cyber centre à l'espace Carnot.
- Espace sportif Guy Drut (2 salles omnisports et un city stade).
- Foyer social-culturel (grande salle).
- Salle Vox (grande salle).
- Stade municipal Roland Joly (2 terrains : gazon/synthétique non homologué).
- 3 Parcs Publics.

Infrastructures intérieures

Bibliothèque, cyber centre à l'espace Carnot
Avenue Carnot

Foyer social-culturel
33 Rue de Lille

Salle Vox
17 Avenue Jean Baptiste Lebas

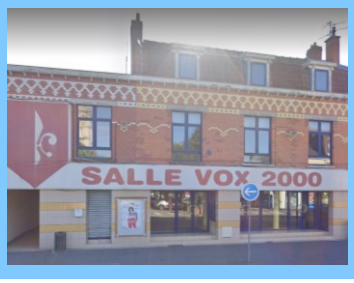

Gymnase Gabriel Péri et Dojo Marie-Claire Restoux

Le Gymnase

Le dojo

Espace Guy Drut

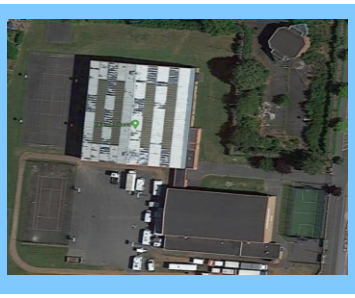

Complexe sportif

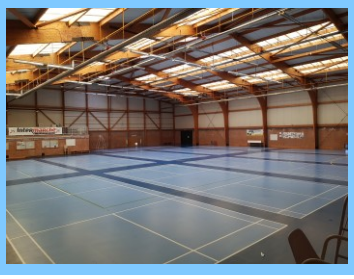

Halle des sports

City stade

Plateau omnisport

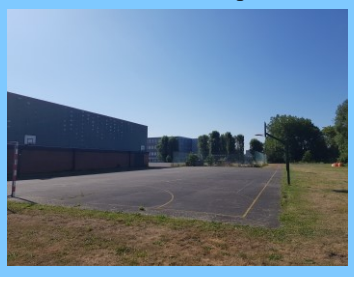

Infrastructures extérieures

3 Parcs publics

Haut du Tertre

Place des Augustins

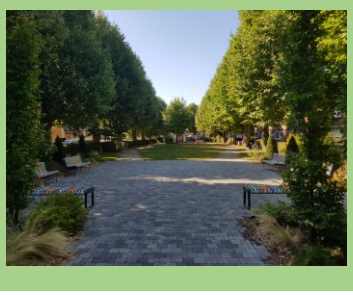

Quartier Tilleuls

Stade municipal Roland Joly

Carte Heuristique des ressources du territoire :

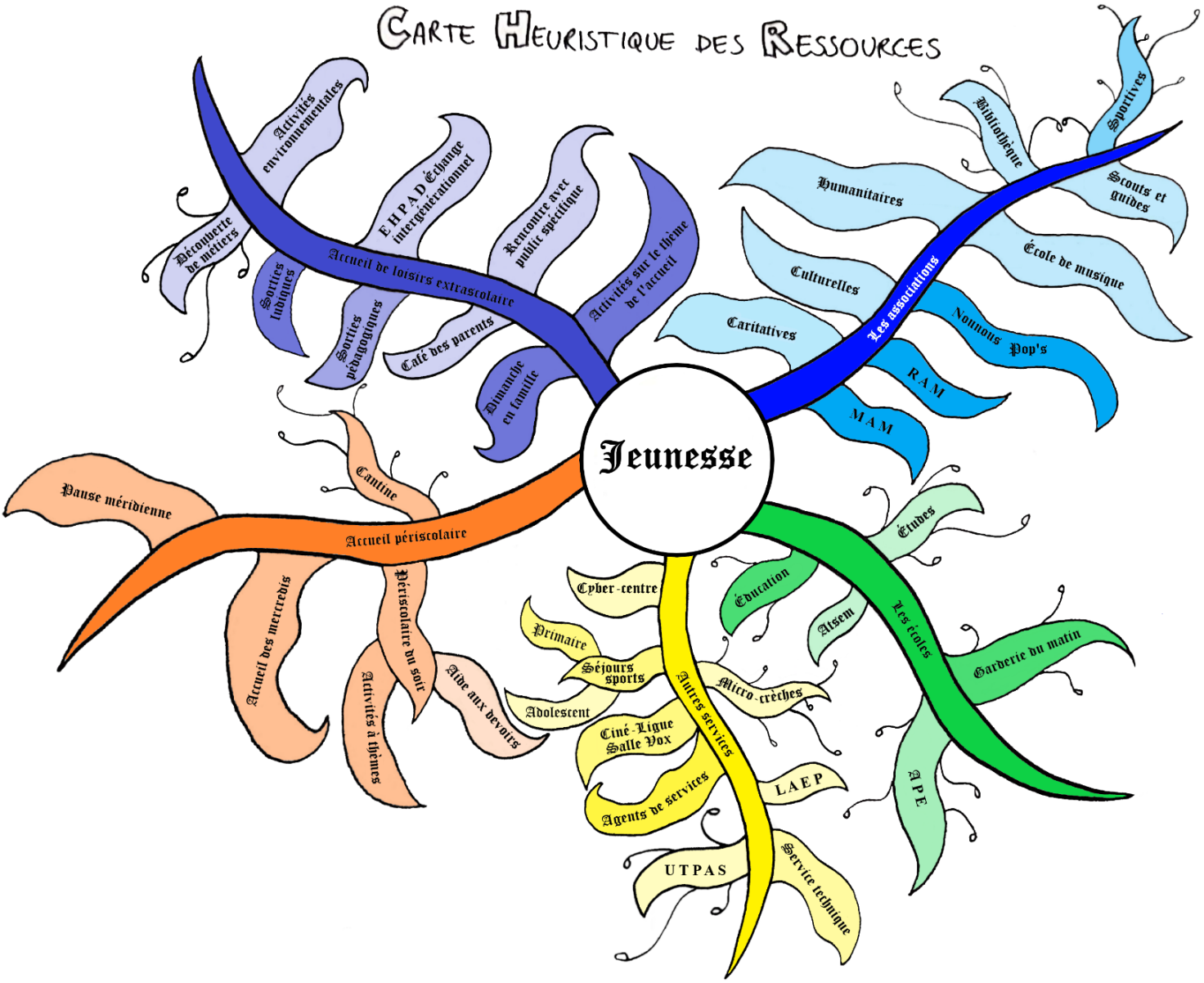

FAM T3 - Composition des familles

	2008	%	2013	%	2018	%
Ensemble	**1 750**	**100,0**	**1 852**	**100,0**	**1 807**	**100,0**
Couples avec enfant(s)	**724**	**41,4**	**775**	**41,9**	**757**	**41,9**
Familles monoparentales	**327**	**18,7**	**347**	**18,7**	**365**	**20,2**
Hommes seuls avec enfant(s)	38	2,2	71	3,8	57	3,1
Femmes seules avec enfant(s)	290	16,5	276	14,9	308	17,0
Couples sans enfant	**698**	**39,9**	**730**	**39,4**	**685**	**37,9**

Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2018, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/2021.

FAM T4 - Familles selon le nombre d'enfants âgés de moins de 25 ans

	2008	%	2013	%	2018	%
Ensemble	**1 750**	**100,0**	**1 852**	**100,0**	**1 807**	**100,0**
Aucun enfant	803	45,9	797	43,0	813	45,0
1 enfant	447	25,5	551	29,8	435	24,1
2 enfants	313	17,9	332	17,9	372	20,6
3 enfants	142	8,1	119	6,4	123	6,8
4 enfants ou plus	45	2,6	53	2,9	63	3,5

Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2018, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/2021.

FOR T1 - Scolarisation selon l'âge et le sexe en 2018

	Ensemble	Population scolarisée	Part de la population scolarisée en %		
			Ensemble	Hommes	Femmes
2 à 5 ans	366	278	75,9	72,6	78,7
6 à 10 ans	431	428	99,3	99,1	99,5
11 à 14 ans	329	325	98,8	98,8	98,7
15 à 17 ans	222	216	97,3	99,1	95,7
18 à 24 ans	518	206	39,7	36,1	43,0
25 à 29 ans	486	23	4,6	3,5	5,7
30 ans ou plus	4 045	25	0,6	0,7	0,6

Source : Insee, RP2018 exploitation principale, géographie au 01/01/2021.

FOR G1 - Taux de scolarisation selon l'âge (en %)

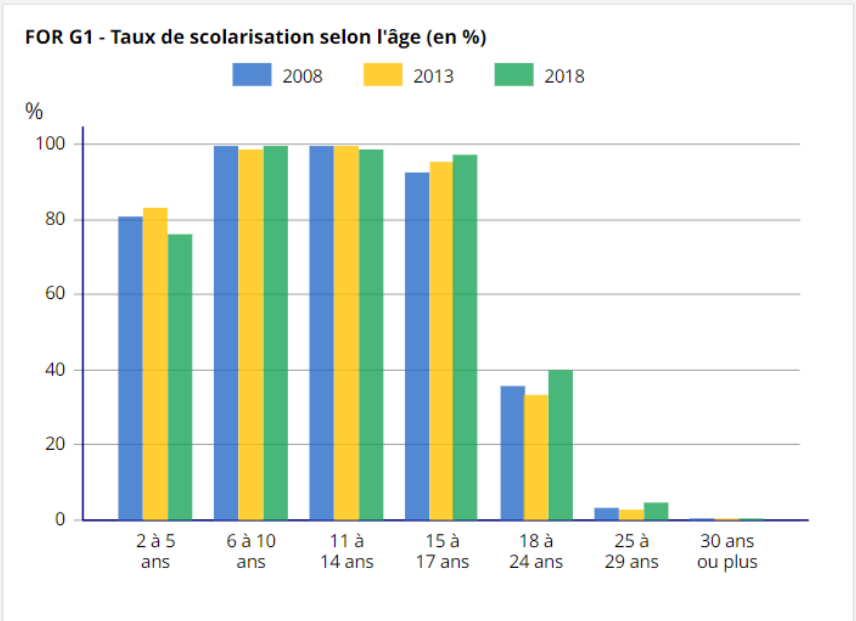

Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2018, exploitations principales, géographie au 01/01/2021.

Lien pour retrouver les informations : https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=COM-59051

I.6. Analyse des besoins identifiés sur le territoire

Après une analyse méthodique, nous avons pu identifier certaines problématiques en fonction de la tranche d'âge :

On distingue des facteurs communs non exhaustifs à chaque tranche d'âge :

- Une place prédominante des écrans.
- Le manque d'ouverture culturelle et intellectuelle.
- Une mobilité réduite pour les familles (pour tous les âges).
- Une méconnaissance des organismes présents sur le territoire.

Pour les 0-3 ans :

Suite à un échange avec la responsable de UTPAS (Unité Territoriale de la Prévention d'Action Sociale), on constate un nombre conséquent de retours sur :

- Le coût élevé des moyens de garde pour les jeunes enfants.
- Un tarif relativement couteux notamment pour les familles en situation de précarité.

Par conséquent ces mêmes familles se retrouvent en difficulté dans la mesure où elles ne sont pas en capacité de rechercher un emploi, de ce fait elles ne peuvent donc pas sortir de ce « cercle vicieux ».

Pour les 3-12 ans :

- Une nécessité de renforcement du rôle éducatif des parents avec leurs enfants.
- Une sécurité assez limitée aux abords des écoles.
- Une violence et de la grossièreté omniprésente et précoce.
- Une augmentation de demandes auprès des assistantes sociales du territoire.
- Des capacités intellectuelles et linguistiques appauvries.
- Le manque d'estime et de confiance en soi.

	Positif	Négatif
Territoire de la Bassée	**Forces**	**Faiblesse**
	Un nombre d'infrastructures suffisant et disponible pour mettre en application des actions éducatives. Un tissu associatif riche. Berges du canal (atout non-négligeable Proximité à de grands centres urbains ce qui représente un nœud de communication et une attractivité. Des accueils durant toutes les vacances scolaires (Noël exclu). Service de garderie du matin, de pause méridienne, d'activités périscolaires après l'école et les mercredis récréatifs. Evénements aisément identifiables (Cavalcade – Village de Noël – Braderies).	Territoire « compact » (superficie). Peu d'espaces verts accessibles librement. Disparité géographique / quartiers. Moyens de garde assez couteux. Une pauvreté culturelle, linguistique et sociale. Peu de structures et de manifestations destinées aux jeunes dès l'âge 6 ans. Peu de liens avec les organismes présents sur le territoire.
	F	**F**

II. Le PEDT 2021-2024 : Un projet global à l'échelle d'une ville à la campagne.

II.1. Objectifs éducatifs partagés avec l'ensemble des partenaires

Les enjeux sont ceux définis par la collectivité en matière de politique enfance et jeunesse (amélioration des résultats scolaires, réponse à des besoins sociaux, accessibilité aux activités, etc.).

Il en ressort 4 axes majeurs dont l'inclusion et l'accès à tous fondent le socle :

L'environnement et biodiversité

L'environnement est composé de l'ensemble des éléments naturels présents dans un espace donné, il apporte les conditions de vie nécessaires à tout individu. Cela fait maintenant plusieurs décennies que celui-ci est menacé de par les actions humaines. C'est pourquoi aujourd'hui nous parlons de développement durable et de biodiversité (équilibre naturel et au maintien de toutes les espèces vivantes). Afin de pouvoir arriver à ce stade, il semble essentiel d'inculquer cette sensibilisation à l'environnement le plus tôt possible.

La sécurité, la violence et le harcèlement

Force est de constater que la violence et le harcèlement ne font que se développer au sein de notre société actuelle d'année en année, malheureusement les jeunes générations étant confortées dans cette conformité, il s'avère que la situation s'aggrave et ne fera que s'amplifier partant du principe que chaque génération inculquera à la suivante une notion fracturée du respect et de la bienveillance. Par ailleurs, ce harcèlement s'intensifie par le biais des réseaux sociaux omniprésents, la facilité d'accès à ces réseaux s'avère être d'autant plus impactante pour les victimes concernées et ce dès le plus jeune âge.

La culture

Phénomène incontournable de la société, la culture permet à tous d'observer et de prendre conscience du monde qui nous entoure tout en étant au plus proche de la réalité. Elle s'exprime au travers d'histoires que l'on raconte, elle rappelle le passé de nos ancêtres et facilite la vision de notre avenir. En outre, le fait d'être cultivé apporte également de sérieux atouts sur le plan social tout en accordant une fierté personnelle de par notre savoir.

L'inter-générationalité

En dehors de l'aspect familial, on dénombre peu d'échanges entre les seniors et les jeunes générations, dans certains cas même, cette configuration ne peut malheureusement pas être exploitée dû au fait que les grands parents ou arrière grands parents partent trop tôt. Néanmoins, il s'avère que ces échanges sont essentiels pour les deux parties :

- Pour les seniors, ces rencontres permettent de lutter contre l'isolement (sensation d'exclusion), elles apportent de la joie et du bon vivre qui rappelle bien souvent des souvenirs agréables.

- Pour les jeunes, c'est un moyen de transmission de savoirs, d'expériences et de partages ayant pour objectif d'inculquer des valeurs de respect, de reconnaissance et de bienveillance à l'égard de nos ancêtres.

Au travers de ces axes, des réunions ont été organisées dans une optique de co-construction pour amener la jeune génération à se poser les bonnes questions, s'intéresser à tous ces sujets ceci afin de les rendre acteurs et de leur fournir les connaissances et les moyens nécessaires.

Dans cette perspective, il convient de mettre en œuvre des actions éducatives. C'est pourquoi sur chacun des axes précédemment cités, des idées pédagogiques en sont ressorties tout en sachant qu'une articulation sera mise en œuvre en transversalité au niveau des écoles, du périscolaire ainsi qu'aux Mercredis Récréatifs.

L'environnement et biodiversité

Écoles : Tri des déchets - Nettoyons la nature - Réchauffement climatique – Pollution - Inventaire des êtres vivants dans l'environnement, dans l'établissement - Familles et classement des êtres vivants - Les chaînes alimentaires - Modes de reproduction.

Périscolaire : Tri au niveau de la cantine - Sensibilisation sur le gaspillage alimentaire - Fabrication d'un herbier - Plantation de fleurs - Diverses activités autour des plants

Mercredi récréatif : Visite du site du tri sélectif - Lien avec la MEL - Décoration de bacs de recyclage - Ramassage des ordures - Hôtels à insectes - Comment aider les animaux selon les saisons ?

Mots clés : Ecologie, Biodiversité, Développement durable, Education verte, Etc.

Partenaires locaux et autres : Jardins familiaux, Service Espaces Verts, MEL, Voies navigables de France, Scouts et guides de France, Etc.

Sécurité, violence et harcèlement

Écoles : Etudier les panneaux - Comment traverser une rue - Circuit dans la cour - Premiers gestes - Les dangers de la maison - Règlement de classe - Numéros d'urgence – La tolérance et le respect.

Périscolaire : Fabrication d'affiches - Fabrication de panneaux - Fabrication d'un jeu de société.

Mercredi récréatif : Visite de la caserne des pompiers – Jeux - ADMR (aide à domicile en milieu rural) - Prévention/sensibilisation.

Mots clés : Citoyenneté, Connaissance des structures de sécurité, Trajets scolaires, Signalétique, Pistes cyclables & piétonnes, Harcèlement scolaire, violences verbales et non verbales, Etc.

Partenaires locaux et autres : Police Municipale, Forces de l'ordre, Services de secours, Sécurité routière, Agents de prévention et de sécurité, Etc.

La culture

Écoles : Présentation de tableaux - Les différents arts - Découverte des métiers en lien avec la culture.

Périscolaire : Chorale - Faire des courts métrages - Le cirque - Fabriquer des instruments.

Mercredi récréatif : Visite de lieux culturels - Explication des monuments de la ville - Visite de Lille.

Mots clés : Culture générale, Musée, Cinéma, Théâtre, Concerts, Spectacles, Art, Evénements sportifs, Médiathèque, Nouvelles technologies, Ateliers autour du numérique, Etc.

Partenaires locaux et autres : Bibliothèque pour tous de La Bassée, associations sociales, culturelles, sportives, caritatives, Humanitaires, Ecole de musique, Etc.

L'inter-générationalité

Écoles : Avant/ Maintenant - Importance de connaître le passé.

Périscolaire : Différents jeux.

Mercredi récréatif : Échanges : couture, jardinage (jardins intergénérationnels), cuisine… - Visite aux résidents d'une EHPAD.

Mots clés : Rôles, Impacts, Coopération locale, Actions, Partages, Communication, Partenariats, Evénements (forum, séances découvertes, transmission du patrimoine, etc.).

Partenaires locaux et autres : Centre hospitalier EHPAD, Association HGH, Foyer Personnes Agées « La Roseraie », Les aînés de La Bassée, Etc.

Les objectifs éducatifs du PEDT / plan du mercredi :

- Développer l'esprit d'équipe.
- Sensibiliser au respect de l'environnement.
- Intégrer les enfants dans l'organisation de leurs loisirs et être acteur.
- Valoriser leurs images à travers les actions menées.
- Leur permettre de donner une opinion, de faire des choix, de développer l'esprit critique, la concertation.
- Apprendre la vie en collectivité et développer la sociabilité.
- Favoriser l'accès pour tous à des activités variées.
- Développer la mobilité et l'autonomie.
- Sensibiliser via des ateliers de prévention.
- Favoriser la prise de décision collective.
- Promouvoir l'intégration de tous.
- Lutter contre la discrimination.
- Soutenir les initiatives de chacun.

En outre, les enfants et les jeunes se construisent à travers trois principaux repères que sont la famille, l'école et les loisirs : Les accueils de loisirs se veulent donc partenaires des familles afin de proposer des moments de jeux, de découvertes éducatives et culturelles ainsi que des activités manuelles qui permettront d'acquérir plus d'autonomie : L'accompagnement dans leurs apprentissages est primordial.

A partir de ces grands points, les équipes d'animation proposeront des activités ludiques, motivantes et éducatives.
Concertations partenariales, réflexions sur l'utilisation partagée des locaux et du matériel.

Indicateurs répondant aux objectifs :

- Quantitatif : Nombres de participants – Taux d'encadrement – Partenariats avec le corps enseignant, les associations de parents d'élèves et les associations locale.
- Qualitatif : Fréquence – Qualification de l'encadrement – Qualité des activités proposées – Organisation des horaires en lien avec le calendrier scolaire (cohérence) – Respect des rythmes de l'enfant.

Effets attendus sur les enfants :

✓ Connaissances (savoir).
✓ Capacités (savoir-faire).
✓ Attitudes (savoir-être).
✓ Enjeu (bien-être des enfants).

Effets attendus sur la politique enfance jeunesse :

- Éducation partagée, mutualisation des moyens, partenariats.

II.2. Le plan des mercredis :

Cette organisation permet un temps d'activité suffisamment conséquent pour permettre à l'équipe pédagogique d'accueillir et d'accompagner les enfants dans des conditions adéquates afin de leur proposer un panel d'activités riches et variées.

La matinée s'organise autour de 2 temps spécifiques :

- Le temps d'accueil de l'enfant et de sa famille permettant une transition respectueuse de tous, cela contribue également à l'intégration progressive de l'enfant au sein du collectif.

- Le second temps organisé en fonction des activités sélectionnées en amont par l'équipe d'animation. Ces actions étant elles-mêmes décidées en concertation avec les enfants participants lors des périodes précédentes.

Au terme de l'activité du matin, les enfants disposeront d'un retour au temps calme avant de profiter de la pause méridienne.

L'après-midi s'agence quant à lui autour de 4 temps bien distincts :

- Suite au repas, l'enfant bénéficiera d'un temps libre dans lequel il sera amené à être en autonomie avec ses camarades jusqu'au démarrage des activités de l'après-midi.

- Le second temps est axé sur des sensibilisations : Que ce soit en interne ou sous forme d'échanges par le biais de partenaires, différentes thématiques peuvent être abordées, celles-ci se trouvant en adéquation avec les axes précédemment cités.

- Un temps de goûter avec les enfants qui donne en parallèle l'opportunité à l'enfant de faire un retour de la journée sous forme de bilan. Dans cette configuration, cela donne une possibilité d'évaluer le contenu de la journée pour l'équipe d'animation.

- Le temps final étant agencé comme une période de garderie échelonnée de façon à ce que les parents puissent revenir chercher leur enfant en fonction de leurs disponibilités. Dans ce contexte, c'est aussi l'occasion pour les parents d'obtenir un retour de la journée au sein de l'accueil.

L'ensemble du programme inhérent au temps du mercredi s'articule autour du projet pédagogique de l'accueil de loisirs, celui-ci étant conçu par l'équipe d'animation et enrichi par l'offre des partenaires locaux ou extérieurs.

Dans une démarche éducative, la commune de la Bassée s'engage à répondre aux critères de la charte de qualité du plan mercredi :

- La complémentarité et la cohérence éducative des différents temps de l'enfant :
    - Collaboration inter-projets avec les accueils et les écoles.
    - Participation des partenaires lors des comités de pilotage.
    - Création d'une charte d'occupation des locaux et du matériel pédagogique.

- L'accueil de tous les publics :
    - Accueil et offre adaptée au public : 0-12 ans.
    - Tarification adaptée.
    - Accompagnement des enfants en difficulté (motrice, mental, psychique, pathologique).

- La mise en valeur des richesses des territoires :
    - Partenariat avec les institutions et associations axées sur la découverte du patrimoine.
    - Sorties en pleine nature sous forme ludique ou sportive.
    - Activités basées sur la découverte de la ville et son environnement.

- Le développement d'activités éducatives de qualité :
    - Équipe pédagogique formée et diplômée avec un taux d'encadrement adapté.
    - Des thématiques diverses et variées.
    - Une continuité dans les actions éducatives sous forme de multiples séances basées sur un cycle bien spécifique.
    - Une équipe permanente et des lieux « repères » pour le public.

II.3. Pilotage, coordination et portage politique :

II.3.a Le pilotage du projet :

Groupe de travail créé pour la mise en place des comités de pilotage afin d'élaborer le PEDT :

Son rôle est d'aboutir à des orientations, une définition des objectifs, d'appliquer des méthodes et fera état de prises de décision. Voici sa composition :

	Participants à tous les comités de pilotage	Participants à certains comités de pilotage
REPRÉSENTANTS	Association des Parents d'Élèves (APE)	Conseil Départemental
	CAF	Conseil Régional
	Directeurs des écoles	Directeur du collège
	Responsable du service jeunesse	Directeur du Lycée
	Directrice Générale des Services (DGS)	Élus municipaux
	Adjoint à la jeunesse	EHPAD Arc-en-ciel et Roseraie
	Inspecteur de l'Éducation Nationale (IEN)	Foyer d'Auteuil
	Maire	MAM
	Responsable petite enfance	Métropole Européenne de Lille (MEL)
	Responsable jeunesse	Micro-crèches
	Unité Territorial de la Prévention de l'Action Sociale (UTPAS)	Mission locale
		Nounou'pops
		Psychologue DEF et LAEP
		RAM
		Wepp'itti

Les comités de pilotage auront pour objectif de se réunir 2 à 3 fois par an.

Au travers des comités de pilotages inhérents à la conception du PEDT, les acteurs de la commune seront amenés à prendre connaissance de l'existence de chacun et d'échanger.

Ces réunions ont pour vocation de vivifier et de dynamiser la vie associative, culturelle, sportive et citoyenne existante sur le territoire.

La Bassée dispose de nombreux organismes et d'un tissu associatif riche : Les intervenants peuvent être mobilisés pour proposer des actions dans le cadre scolaire et/ou périscolaire.

Le fait de rassembler et d'impliquer ces différents acteurs ouvre des portes à l'élaboration de projets collectifs et de développer les liens inter-organismes.

Des réunions de travail seront créées pour la mise en place des comités de pilotage pour :

- Faire une identification de chacun des acteurs présents sur le territoire,
- Affiner et valider le diagnostic du territoire,
- Constituer des temps de réflexion autour des enjeux et des objectifs éducatifs du projet,
- Procéder à l'établissement d'un planning,
- Déterminer les axes et les thématiques sur lesquels porteront ces réunions,
- Mettre en perspective les orientations introduites dans le cadre du PEDT,
- Faire état des travaux à préparer lors du prochain comité de pilotage.

2 réunions (les 3 et 29 septembre 2021) ont rassemblé les directrices et directeurs d'écoles, les représentants d'associations de parents d'élèves, les représentants de la CAF et de l'UTPAS, les élus et agents territoriaux du service jeunesse – sport – scolarité afin de valider les axes définis en faveur des enfants.

II.3.b Les acteurs du territoire :

Par le biais de ce tableau, il est possible de retrouver tous les partenaires du projet et le type de partenariat :

Les acteurs	Les moyens	Les actions	Type de partenariat
Service jeunesse	Accueil de loisirs	Séjours, sorties, rencontres et Activités diverses	Porteur du projet
	Activités parents-enfants	Dimanche En Famille Lieux d'Accueils Parent-Enfants (LAEP)	
La Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS)	Des conseillers à l'écoute ayant pour objectif de préserver ou restaurer la cohésion sociale	Accompagnement dans les communes	Partenaire de développement
La collectivité	Les locaux	2 écoles maternelles et 2 écoles élémentaires publiques et 1 école primaire privée Installations sportives et culturelles	Partenaire financier, pédagogique et logistique
	Les transports	Les Bus	
Les associations	Relais d'Assistantes Maternelles (RAM)	Garde d'enfants dans un but éducatif et de bien être	Partenaire pédagogique
	Maisons des Assistantes Maternelles (MAM)		
	22 associations sportives	Des entrainements, rencontres inter-associations, tournois, spectacles et voyages	
	17 associations culturelles et de loisirs	Accueils du public Évènements	
	4 associations caritatives et humanitaires	Futur projet pour des organisations d'échanges et d'interventions	
L'éducation nationale	Des instituteurs diplômés	L'enseignement élémentaire	Partenaire pédagogique
E.H.P.A.D Arc en ciel	Des équipes d'animations et du public	Échanges intergénérationnels	Partenaire pédagogique
Services privés	Micro-crèches	Pirouette cacahuète	Partenaire pédagogique
		Les p'tites canailles	
Le service technique	Agents polyvalents du service technique	Réparation du matériel et des locaux	Partenaire logistique
Direction territoriale de prévention et d'action sociale	Source d'informations sur le territoire	Rencontre avec la responsable de l'unité territoriale de prévention et d'action sociale	Partenaire de développement
Le service d'entretien	Agent d'entretien	Entretien des locaux Service restauration	Partenaire logistique
Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)	Des animateurs/trices demandeurs d'emploi	Des contrats à durée déterminée	Partenaire logistique
Les sociétés	Sobrie	Restauration de la commune	Partenaire logistique
	Dalkia	Entretien chauffage électrique	Partenaire logistique
La Caisse d'allocation familiale (CAF)	Prestations éducatives à disposition des communes avec ou sans PEDT	0.46€/h par enfant Voir d'autres avantages si PEDT	Partenaire financier

III. L'évaluation du PEDT

III.1. Indicateurs quantitatifs :

- Valorisation, implication et engagement des partenaires et des bénévoles.
- Diversifier l'offre éducative en cohérence avec les divers temps de l'enfant et ses apprentissages.
- Toucher le maximum d'enfants en privilégiant l'inclusion dans toutes les actions menées.
- Garder une place forte à l'utilisation des ressources du territoire selon les thématiques.
- Augmentation de la fréquentation des structures d'accueil.

III.2. Indicateurs qualitatifs :

- Conjuguer les temps scolaires, familiaux, péri et extrascolaires en évitant la fatigue (maternelles en particulier).
- Assurer des actions cohérentes sur le long terme avec l'ensemble des intervenants qualifiés et sur tous les temps.
- Recréer des espaces collectifs ouverts à tous afin de partager des activités ensemble.
- Enrichissement culturel, au mieux vivre ensemble, à l'épanouissement, aux expérimentations.
- Valoriser les projets collaboratifs (école – famille – associations - commune) et l'éducation à la citoyenneté.

III.3. Périodicité :

Outre les réunions des Comités de Pilotage prévues 2 à 3 fois par an, un bilan annuel sera édité afin de connaître les retours des divers acteurs concernant :

- La représentation et l'implication des divers acteurs éducatifs auprès des enfants (parents – enseignants – associations – bénévoles – personnel périscolaire).
- La création d'outils afin de favoriser les liaisons entre les temps scolaires, péri et extrascolaires (Charte ou règlement).
- Difficultés rencontrées dans la mise en place des actions sur les divers sites (aménagements, matériel, encadrement, public, etc.).
- La consolidation des commissions thématiques, des réunions de concertation et d'échanges avec les familles (communication).
- Le respect des rythmes de l'enfant, de la maternelle à la sortie de l'élémentaire, sur les divers temps et actions.

IV. Le Projet Éducatif Local (PEL)

IV.1. Les grands principes de l'éducation populaire :

Les activités qui seront proposées au sein des différents accueils respecteront plusieurs principes de l'éducation populaire. L'éducation populaire c'est avant tout un mouvement basé sur le volontariat de tous, elle est accessible pour tous et par tous tout au long de la vie. Il n'y a pas de limite d'âge ni même d'obligation de n'importe quelle sorte.

Tout le monde à la possibilité de transmettre à autrui un savoir ou une compétence comme il le souhaite du moment où cela ne soit pas en contradiction avec l'enseignement scolaire.

Il existe plusieurs méthodes utilisées, celles-ci étant plus proche de la réalité, le théorique étant survolée, la pratique étant l'essence même de l'éducation populaire.

Ces méthodes n'ont pas pour unique objectif d'apporter des connaissances, c'est aussi le développement de liens sociaux avec les autres et ainsi favoriser les échanges qu'ils soient sportifs, linguistiques ou culturels.

Mais il ne faut pas oublier que l'éducation populaire est une complémentarité de l'éducation parentale et de l'éducation classique pour ainsi permettre d'avoir le libre choix du domaine dans lequel chacun veut s'épanouir.

Ces valeurs seront la base des actions menées et permettront à la fois d'acquérir des connaissances sur un sujet en particulier, de développer chez les enfants et les jeunes une socialisation grâce aux rencontres qu'ils pourront faire. Ce sera également l'occasion de découvrir différentes cultures, de construction de sa propre personnalité par le biais de la communication avec les autres ou encore grâce aux échanges et partages.

C'est un moyen pour eux de s'épanouir en leur donnant la possibilité de s'impliquer totalement tout en leur laissant une autonomie maximum durant ses actions.

IV.1.a Les valeurs animées par les équipes pédagogiques :

Deux enjeux sont à percevoir pour mener à terme les actions :

- L'éducation de l'enfant et des jeunes est un processus global : Les temps de vie de l'enfant sont des temps éducatifs. À partir de là, un investissement dans le domaine de l'éducation n'a de sens que s'il s'accompagne d'une implication et d'une articulation des rôles de tous ceux qui sont concernés par ce processus : parents, enseignants et autres éducateurs institutionnels.
- Reconnaître le rôle particulièrement central du temps libre dans l'éducation de l'enfant et de la nécessité d'avoir une action régulatrice sur ce temps.

IV.1.b Les dimensions des actions éducatives :

Elles visent à :

- Faire connaître et partager des concepts tels que la globalité et la continuité de l'éducation, l'importance du temps libre, l'interdépendance de l'éducatif, du social et du culturel, les nécessaires complémentarités éducatives, la reconnaissance de l'enfant en tant que personne et en tant que citoyen
- Mobiliser toutes les énergies aux besoins des enfants, des jeunes et des familles
- Mettre en œuvre des stratégies permettant que se concrétisent localement des solutions allant dans le sens des actions éducatives.
- Soutenir les réalisations et leurs évolutions.

IV.1.c Les missions :

- Faire de la participation de tous les enfants et les jeunes à la vie de la collectivité, une réalité.
- Innover pour contribuer au progrès social en s'appuyant sur la dimension nationale, européenne et internationale.
- Œuvrer à la participation de tous à l'éducation de la jeunesse.
- Elaborer et diffuser des concepts, des savoir-faire.

IV.1.d Les objectifs des actions éducatives :

Concernant l'enfant :

- L'Amener à se socialiser, à être autonome.
- Lui permettre de faire des choix, de donner son avis.
- Faire en sorte qu'il prenne conscience de son environnement.
- Lui donner la possibilité de développer son imagination, sa créativité.
- Le considérer en tant qu'individu à part entière, respecter ses rythmes de vie, ses besoins, capacités et possibilités.

Concernant les familles :

- Associer les familles aux loisirs de leurs enfants.
- Donner ou redonner une place aux familles dans l'éducation de leurs enfants.

IV.2. Les locaux mis à disposition :

IV.2.a Les accueils de loisirs 3-6 ans :

L'école Maternelle Charlemagne est utilisée lors des vacances scolaires pour les enfants âgés de 3-6 ans.
La capacité maximale de cet accueil est de 201 personnes dont 100 enfants maximum de -6 ans.
Adresse : 30 bis rue de Lille 59480 La Bassée.

IV.2.b Les accueils de loisirs 6-13 ans :

L'accueil de loisirs du Gymnase Gabriel Péri quant à lui est exploité pour les enfants qui ont entre 6 et 13 ans.
La capacité d'accueil théorique de ce gymnase au regard de la réglementation est de 132 enfants.
ERP (Établissement Recevant du Public) Type L, catégorie 2 pour 1132 personnes = capacité totale de la structure des personnes debout en dehors des accueils de loisirs (Salle des sports + scène + dojo).
Adresse : Rue Gabriel Péri 59480 La Bassée

Le Gymnase Gabriel Péri est composé de plusieurs espaces ayant chacun sa propre spécificité en matière d'activité et de fonctionnalité.

- Un espace d'accueil.
- Des toilettes filles et garçons séparés.
- L'aire d'évolution principale découpée en plusieurs zones en fonction des groupes.
- L'infirmerie, espace avec le registre accessible et une pharmacie.
- Des espaces de stockage pour le matériel pédagogique et éducatif ainsi que les goûters.
- Un dojo.

IV.2.c Espace Guy Drut :

Il est composé de :

- Un city stade

- La Halle des Sports (Salle sportive utilisée pour de nombreuses actions et évènements sportifs ou culturels).

- Le Complexe Sportif (grande installation sportive accueillant de grandes manifestations sportives de niveau régional et national).

- Un plateau omnisport (extérieur).

IV.3. Les équipements :

IV.3.a. Le matériel :

Avant le début de chaque vacance, les affiches sont distribuées dans toutes les écoles, pour mettre en place ce dispositif de publication, des temps de concertation sont élaborés en amont lors des vacances précédentes. L'objectif étant d'anticiper au maximum les futures périodes de vacances.

Une imprimante est alors mise à disposition également tout au long de l'ACM pour imprimer les documents administratifs (Registre du personnel, de soin, fiche de présence des enfants, autorisation de sortie, fiche sanitaire etc…).

Un rétro-projecteur est aussi disponible pour les réunions de préparation et d'information.

Le directeur disposera également de divers équipements tels que des grilles pour créer une séparation entre les groupes, une sono pour les activités de mise en scène ou musicales, du matériel divers dans un local spécifique comme des cartons, des jeux de sociétés, du matériel de récupération.
Il disposera également d'un local avec du matériel sportif et pourra utiliser l'Espace Guy Drut pour pratiquer des activités physiques.

IV.3.b. Le transport :

Une volonté politique de la commune invite la direction des ACM à travailler avec les acteurs des transports locaux, ainsi tout au long de l'année le service jeunesse fera appel à la société de bus Mariot Gamelin et Voyages Descamps. Un accord a vu le jour pour établir une certaine équité entre les deux parties, l'un procédera aux transports lors des différents temps scolaire de la journée tandis que l'autre interviendra lors des vacances, cette pratique sera intervertie chaque année.
Les directeurs des accueils de loisirs sont donc conviés à prendre contact avec ces sociétés pour toutes les sorties prévues.

IV.3.c. I.es achats :

Au même titre que le transport au sein de la commune, toutes les dépenses relatives au fonctionnement des accueils telles que du matériel pédagogique, éducatif, administratif ou les goûters seront à prioriser sur le territoire à savoir le magasin Intermarché et les boulangeries locales.

Si toutefois cela n'est pas envisageable, il est recommandé de faire appel à certains prestataires avec qui le service jeunesse travaille depuis un certain temps.

En outre, à défaut de pouvoir faire les achats avec ces différents partenaires, il sera possible d'acheter du matériel dans des commerces alentours.

En effet la commune utilisera pour tout paiement des bons administratifs, qui devront être proposés et signés en amont par le Maire. Une anticipation à ce niveau-là doit être réalisé 2 ou 3 semaines avant le début des accueils de façon à tout préparer dans les temps.

IV.4 L'équipe pédagogique :

IV.4.a La conception des équipes :

Les modalités de recrutement de l'équipe d'encadrement pour chaque accueil est organisé de sorte que les deux parties-prenantes à savoir l'organisateur et le directeur soit en concertation constante pour toutes sélections des animateurs. Ainsi dans cette optique 4 semaines avant le début des accueils, les entretiens sont menés rigoureusement en binôme avec comme support une grille d'évaluation permettant ainsi d'être cohérent et objectif sur les décisions.

Des recommandations peuvent être proposées concernant certains membres de l'équipe en favorisant les personnes demeurant sur le territoire de La Bassée ou encore les habitués qui ont de plus fait leurs preuves auparavant, tout en sachant qu'une priorité est admise pour les animateurs permanent à l'année au sein du service jeunesse.

Le fait de faire appel aux animateurs permanent lors des vacances est un atout dans la mesure où les enfants participants aux accueils sont pour la plupart scolarisés dans la commune, ce qui induit qu'ils sont en contact régulièrement avec l'équipe d'animation.
Il va de soi que cela est rassurant pour eux et les parents, sans compter que c'est également dans la continuité des démarches éducatives du territoire.

IV.4.b Le rôle éducatif du directeur :

Élaborer et mettre en œuvre un projet pédagogique :

C'est le fonctionnement d'un ACM qui doit être cohérent avec les valeurs du projet éducatif, tout en respectant la loi et la réglementation et favorisant le développement des enfants par le biais d'activités ludiques et éducatives.

Situer son engagement dans le contexte social, culturel et éducatif :

Partager ses connaissances en collectivité en s'adaptant à l'enfant et à son rythme de vie.
S'engager à amener la pierre à l'édifice qu'est l'enfant, en lui apportant une éducation différente de l'école et des parents.

Coordonner et assurer la formation de l'équipe d'animation :

Le directeur orchestre et partage son savoir, son expérience afin d'enrichir son équipe d'animation afin qu'elle s'épanouisse.
Il se doit de soutenir et d'être à l'écoute pour favoriser le développement de l'enfant.
Pendant la préparation, il est présent pour aider les animateurs et répondre à leurs questions et participe à l'évaluation des activités.
Il prépare et équilibre le budget, rédige les documents obligatoires qu'il soumet ensuite à l'équipe.

Diriger les personnes et assurer la gestion de l'équipe d'animation :

Le directeur est chargé de transmettre à l'équipe les objectifs pédagogiques et le fonctionnement du centre grâce au projet pédagogique. Il veille à ce que les activités proposées respectent les objectifs du projet pédagogique. Il tient compte des compétences des membres de son équipe dans l'organisation des temps de la journée. Il est garant de la sécurité physique et affective de l'enfant et veillent à ce que l'équipe d'animation respecte cela.
Il doit permettre une bonne cohésion dans l'équipe en rendant un dialogue harmonieux entre animateurs. En fin de journée il est régulièrement prévu qu'un petit temps d'échanges soit organisé dans l'équipe afin de connaître le ressentit de chacun ainsi qu'un temps de discussion pour préparer les prochaines activités qui sont mises en place la veille.

Développer les partenariats et la communication :

Il est garant de la bonne communication et d'un échange interactif entre tous les acteurs de la structure.
Il est à l'écoute de son équipe, des enfants et des parents.
Il est également capable de rencontrer les familles et les prestataires pour valoriser sa structure ainsi que ses partenaires.
Il est chargé de faire le lien et de transmettre les informations entre les différents intervenants.

V.4.c Le rôle et les aptitudes de l'animateur :

Il élabore un projet d'animation	Fixe des objectifs éducatifs Il travail en équipe
Il est garant du relationnel	Communique avec tous les publics (enfants, parents, personnel de service et technique) Veille à l'intégration de chacun Est disponible et à l'écoute Accompagne son groupe
Il est formateur	Forme les stagiaires et les non qualifiés Partage des idées, son savoir entre les animateurs Se remet toujours en question (évaluation des activités…)
Il est garant de la sécurité	Garant de la législation Met en application la réglementation et le projet pédagogique Assure les 3 formes de sécurité (morale, affective et physique)
C'est avant tout un citoyen	Apprend aux enfants à vivre en collectivité Apporte des connaissances par le biais de l'Éducation populaire
Il est responsable de l'hygiène et de la santé	Veille à la propreté des locaux et du matériel Entretien la trousse à pharmacie et des fiches sanitaires Garant de l'équilibre alimentaire Garant de l'hygiène de l'enfant au sein des locaux
Il gère et anime les activités	Accompagne l'enfant dans les activités Adapte les activités par tranches d'âges Créé et gère les activités pour et avec les enfants

IV.4.d Les Contrats Emploi Compétences (PEC) :

Depuis le mois de janvier 2018, les contrats aidés ont été supprimés pour être remplacés par les contrats Parcours Emploi Compétences.

La mise en œuvre des PEC se répartit à 3 axes bien distincts :

- Emploi
- Formation
- Accompagnement

Un emploi qui permet de développer des compétences transférables, une facilité d'accès à la formation et un accompagnement tout au long du parcours aussi bien par le biais de l'employeur que par le service public où le détenteur du contrat travail, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Ce nouveau dispositif s'inspire notamment des recommandations du rapport « Donnons-nous les moyens de l'inclusion » publié mardi 16 janvier 2018.
Chaque Parcours Emploi Compétences a pour ambition de favoriser l'insertion durable du bénéficiaire sur le marché du travail.

Un accompagnement dédié à la formation et à l'acquisition de compétences sont les garants de l'efficacité de la démarche.

En outre, l'implantation des contrats PEC s'inscrit pour la création d'un fonds d'inclusion dans l'emploi ayant pour de permettre une meilleure cohérence de l'offre d'insertion en fonction des spécificités des territoires et des besoins de la population.
Ce système est destiné aux publics les plus éloignés du marché du travail. Une attention particulière est accordée à certains publics tels que les travailleurs handicapés ou les résidents des quartiers prioritaires de la ville de La Bassée.

En cette année 2020, 10 contrats PEC sont présent sur le territoire, leurs missions étant axés sur l'animation dans le cadre :

- Du périscolaires matin (7h30 à 9h) et soir (17h à 18h30).
- Des pauses méridiennes (11h30-13h30).
- Des mercredis récréatifs (Plan Mercredi).
- ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement).

IV.5. Les réunions de préparation des ACM :

Trois réunions de préparation sont organisées par le directeur avant les vacances, la première ayant lieu 3 semaines avant le départ des ACM a pour objectif de permettre aux membres de l'équipe de faire connaissance, de présenter la commune, participer à l'élaboration du projet pédagogique.
Enfin pour les animateurs c'est également l'occasion d'obtenir des informations sur le planning prévisionnel suite à quoi un temps de concertation par groupe sera de mise pour préparer les activités.
Au terme de celle-ci, un inventaire du matériel nécessaire pour les activités sera fourni au directeur de façon à ce qu'il puisse faire les achats dans les meilleurs délais.

La seconde réunion quant à elle est orchestré 1 semaine avant le commencement, plus courte, elle aura pour vocation de mettre par écrit toutes les actions qui seront menés, il sera également question de récupérer tous les documents administratifs inhérent aux accueils de loisirs (assurance civile, certificat médical, diplôme etc…).

Finalement la troisième et dernière réunion est établie le samedi juste avant les vacances de façon à mettre en place l'accueil, la décoration, les affichages, l'installation des grilles pour la séparation des groupes etc…

IV.6. Le fonctionnement de l'accueil des ACM :

Une attention particulière a été portée aux horaires d'ouverture, cette amplitude doit répondre aux attentes des parents tout en respectant le rythme des enfants et leur besoin en termes de repos.
Ainsi que ce soit pour les temps périscolaires/extrascolaire, un accueil est proposé à partir de 7h00 ou 7H30 le matin jusqu'à 18h30 le soir.

Dans un état d'esprit similaire, des objectifs éducatifs bien spécifique sont mûrement réfléchit par les membres du service jeunesse en partenariat avec les directeurs des accueils, ils cibleront :

- Le respect de la sécurité physique et psychique des mineurs.
- La prise d'autonomie du public.
- La prévention des comportements à risques (incivils, violent).
- Développement de la co-éducation (rencontre avec des éducateurs, des spécialistes de différents domaines etc…).
- Une participation des enfants et des jeunes à la vie en collectivités et aux ajustements des projets.
- Une sensibilisation sur l'environnement en apportant des connaissances sur le monde qui les entourent.
- Un accompagnement avisé pour les enfants et jeunes en situation de handicap.

IV.7. La communication :

Le service jeunesse fait appel au service communication pour tout ce qui concerne les affiches, la communication sur les réseaux sociaux pour les Accueils Collectifs de Mineurs.
Les affiches sont distribuées dans les écoles afin d'informer les parents du fonctionnement, du thème choisi, ils disposeront également d'une visibilité sur le planning prévisionnel avec les diverses sorties et activités.

La commune utilise depuis plus d'un an, un logiciel nommé My Péri'school, c'est une solution écologique et efficiente de dématérialisation des inscriptions et des pointages des enfants.
Ce dispositif est exploité pour les ACM mais également dans les écoles et le service périscolaire/extrascolaire permettant d'inscrire leur(s) enfant(s) de façon autonome.

Une fois l'accueil en fonctionnement, un affichage permet aux parents d'être informé sur toutes les données relatives au centre de loisirs, les numéros de téléphone du service jeunesse, de la mairie, le planning du séjour, la composition des équipes et d'autres éléments similaires.
Les parents sont également invités à prendre connaissance du projet pédagogique s'ils le souhaitent.
Des évènements sont agencés au cours des vacances de façon à proposer aux parents de participer à un déjeuner, goûter ou encore une activité, cela permet aux parents de renforcer leurs rôles éducatifs au sein de la famille mais c'est aussi un moyen de dialoguer avec l'équipe, ce qui est pour le service jeunesse élémentaire.
Ajouté à cela c'est une opportunité pour de recueillir des avis positif ou négatif sur l'accueil, voir éventuellement obtenir des recommandations pour divers évènements ou sorties.

En dernier lieu, lors de la fin du centre de loisirs éducatif, une enquête de satisfaction est fournie aux parents de manière à récolter un maximum d'appréciation sur le fonctionnement de l'accueil avec des axes d'améliorations afin de proposer un service de qualité en adéquation avec les besoins du public, cela traduit la volonté pour l'organisateur de construire des liens réguliers avec les familles.

IV.8. Les mises en garde :

Il est important pour un enfant, de profiter d'une liberté pour ainsi s'épanouir pleinement, nonobstant cet état de fait, il reste impératif de poser un cadre et des règles en toute circonstance. Ainsi, l'enfant sait ce qu'il a le droit de faire ou non. D'une part ces règles octroient des limites aux désirs de l'enfant, mais c'est également nécessaire à son développement car elles constituent pour lui des repères indispensables.

L'enfant doit apprendre que si des protocoles existent, ce n'est pas pour priver ou entraver sa liberté, mais pour lui permettre de mieux vivre en collectivité. L'énumération clair et tranquille de ces règles sécurise l'enfant. Comme si les limites lui offraient un obstacle auquel il s'affronte mais sur lequel il peut en même temps s'appuyer. L'absence de limites constitue un manque de support qui perturbe l'enfant et l'empêche de grandir, ce sont ces actions qui permettront à l'enfant de devenir un citoyen respectable et conscient de la notion du bien et du mal. Un enfant comprend tout, si tenté que les interdit ont été énoncé, il faudra bien entendu lui expliquer les raisons.

Certains enfants n'ont malheureusement peu ou pas conscience de la gravité de leur parole ou de leurs actes, lorsqu'un abus est décelé, une conversation avec l'enfant est impérativement nécessaire.
La sanction revêt avant tout un rôle éducatif, elle s'adresse à un seul enfant, à un instant bien précis, en fonction de son âge et de la gravité de ses actes. Cette dite sanction porte sur des actes précis (et non pas sur des faits subjectifs). Elle entraîne la privation de l'exercice d'un droit, elle peut être accompagné de réparations.
Elle vise un objectif réel, c'est à dire l'assimilation de la règle et doit être accompagnée d'une relation de suivi visant à déterminer si le comportement a évolué.

Si toutefois cela ne suffit pas l'animateur est tenu d'en informer le directeur qui à son tour conversera avec l'enfant pour ainsi lui faire comprendre qu'il à dépasser les limites qui lui étaient fixé et que cela ne serait pas sans conséquence s'il s'avère qu'il reproduise ces mêmes erreurs.
Dans ce genre de situation un rappel à l'ordre oral est appliqué à l'enfant, si en revanche il venait à réitérer ses mauvaises actions, les parents seront alors informés de la situation.

En dernier recours, en cas d'absence de changement de comportement, un rapport sera alors rédigé et fournit aux parents précisant les faits et les conséquences du comportement inapproprié de l'enfant pouvant aller jusqu'à l'exclusion temporaire de celui-ci.

IV.9. Le public en situation de handicap :
Les actions menées dans le cadre du PEDT doivent autant que faire ce peux être accessible à tous, ce qui par définition implique le public en situation de handicap. Cette démarche faisant référence aux principes de la loi du 11 février 2005 pour « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes en situation de handicap ». À ce titre, les ACM de la commune intègre pleinement ce public sus nommé.
Chaque enfant qu'il soit en bonne santé, atteint de troubles de la santé ou d'un handicap est pris en compte.
La charte handicap « vacances et loisirs non spécialisés » signée par de très nombreux organisateurs d'accueil pour favoriser l'accueil de ces enfants. Conformément à l'annonce faite par le Président de la République lors de la Conférence nationale du handicap du 11 décembre 2014, les CAF peuvent accompagner et soutenir financièrement les communes qui souhaitent rendre leurs activités périscolaires déclarées accessibles aux enfants en situation de handicap. À cet effet, les communes peuvent déposer auprès des CAF une demande de financement au titre du fonds « publics et territoires », laquelle sera examinée par leur conseil d'administration au regard des critères d'éligibilité définis par la CNAF.